

# La mortalité infantile et la prévention en milieu scolaire dans le canton de Fribourg (1900 - 1950) : stratégies et action médicales

Autor(en): **Bosson, Alain**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =  
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **90 (2001)**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-308820>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La mortalité infantile et la prévention en milieu scolaire dans le canton de Fribourg (1900–1950): stratégies et action médicales

Alain BOSSON  
Historien (Fribourg)

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que la perception de l'enfant et de son statut au sein de la famille a considérablement évolué en ce qu'il tend à être reconnu dans sa spécificité, l'enfance devient un pôle d'intérêt sur lequel se penchent savoirs médicaux, psychologiques et discours juridiques. Objet de soins de plus en plus attentionnés à l'intérieur de sa famille, l'enfant, «avenir de la nation», devient également un enjeu pour les collectivités publiques. En France, à l'heure du triomphe de Louis Pasteur, des médecins se distinguent par leur action de lutte contre la mortalité des mères en couches et des bébés: ils feront école. Mentionnons le D<sup>r</sup> Stéphane Tarnier (1828–1897), parmi les premiers à mettre en pratique les enseignements de Lister en obstétrique, et qui fut un champion de la lutte contre la mortalité maternelle en milieu hospitalier<sup>1</sup>; son élève et successeur à la chaire de clinique obstétricale Pierre Budin (1846–1907), pionnier de la lutte contre la mortalité infantile, qui organisa en 1892 les célèbres consultations pour nourrissons à la Charité, idée qui allait essaimer rapidement à travers l'Europe<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> Voir les chapitres 17, 18, 20 (*Le «système» Tarnier: mères et enfants sauvés*), et 21 de l'ouvrage de BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett: *Naître à l'hôpital au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin, 1999, 432 p. Stéphane Tarnier fut de 1867 à 1889 chirurgien en chef de la Maternité (Paris), avant d'être professeur de clinique obstétricale, dès 1889, à la Faculté de médecine de Paris. Parmi ses nombreux ouvrages et articles sur la question, citons *De l'asepsie et de l'antiseptie en obstétrique*, publié en 1894.

<sup>2</sup> Voir ROLLET, Catherine: «De la fièvre puerpérale à la consultation des nourrissons: itinéraire d'un accoucheur, Pierre Budin» in: *L'heureux événement: une histoire de l'accouchement*. Paris, Musée de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, 1995, pp. 85–99. Premier médecin en France à avoir expérimenté l'allaitement des nouveaux-nés au moyen de lait stérilisé, Budin fut un propagateur infatigable des règles hygiéniques alimentaires permettant de lutter contre la mortalité des tout petits. Cofondateur en 1902 de la Ligue contre la mortalité infantile, il publia notamment *Le nourrisson. Alimentation et hygiène, enfants débiles, enfants nés à terme: leçons cliniques*. Paris, O. Doin, 1900, XII–394 p., ouvrage qui fut réimprimé en 1907 sous le titre *Manuel pratique d'allaitement. Hygiène du nourrisson*.

mentionnons enfin le Dr Léon Dufour (1856–1928), médecin praticien qui fonda à Fécamp le *Comité des Œuvres de la Goutte de lait*: avant 1914, cette institution qui dispense des conseils aux jeunes mères, encourageant l’allaitement maternel et fournissant du lait de bonne qualité le cas échéant, devait essaimer dans près de 30 pays, dont la Suisse.<sup>3</sup>

Le développement de la statistique et les mesures de plus en plus précises qu’elle permet de relever – en Suisse les premières données statistiques scientifiques sur la mortalité commencent en 1876<sup>4</sup> – favorisent une prise de conscience qui accompagne une intervention de l’Etat et des instances médicales, timide, mais de plus en plus accentuée, en matière de prévention et de protection sanitaire des enfants.<sup>5</sup> Comment s’est concrétisée cette prise de conscience, comment se sont traduites, sur le terrain, ces préoccupations nouvelles? Deux degrés d’intervention peuvent être mis en évidence. Le premier, c’est une intervention indirecte qui se situe sur le plan de l’information et de l’éducation de la population visée. Par la distribution de brochures aux futurs parents, par l’enseignement de mesures alimentaires et hygiéniques transmises par les instituteurs ou les sages-femmes, véritables porte-paroles de la politique de prévention, par la formation des futures mères au sein des écoles ménagères qui se mettent en place au début du XX<sup>e</sup> siècle, les autorités tentent de guérir le mal à la racine. Le deuxième degré, c’est l’intervention directe de l’Etat, assisté par le corps médical: la mise en place ou la réfection des infrastructures médicales de base (hôpitaux, maternités, services de désinfection, dispensaires, consultations pour nourrissons, etc.), les campagnes de vaccination, l’inspection sanitaire des écoles, etc. constituent les multiples facettes d’une réponse qui, en Suisse, a varié d’un canton à l’autre. Avant d’analyser les stratégies de prévention et l’action sanitaire déployées dans le canton de Fribourg pour enrayer la mortalité infantile, nous allons tenter de cerner la réalité des conditions sanitaires des petits Fribourgeois durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Le 3<sup>e</sup> Congrès international des Gouttes de lait qui se tient à Berlin du 11 au 15 septembre 1911 voit même son fondateur et d’autres médecins français refuser de s’y rendre! Cf. ROLLET, Catherine: «Le modèle de la Goutte de lait dans le monde: diffusions et variantes» in: *Les biberons du Docteur Dufour*. Musées Municipaux de Fécamp, 1997, pp. 111–118.

<sup>4</sup> *Schweizerische Volkssterbetafel: 1876–1932 = Tables de mortalité de la population suisse*. Beiträge zur schweizerischen Statistik, Heft 4. Bern, Eidgenössisches Statistisches Amt, 1935, 83 p.

<sup>5</sup> Dans la séance du Grand Conseil du 4 mai 1916, la troisième observation de la Commission d’Economie publique (CEP) au rapport annuel de la Direction de la Justice, des Cultes, des Communes et Paroisses, pointe le doigt sur les chiffres inquiétants de la mortalité infantile, particulièrement dans le district de la Glâne (30,6 % de décès dans la première année de vie en 1911!). GC 1916, pp. 68–69.

## Fribourg, mauvais élève en matière de mortalité infantile des nourrissons

Le taux de mortalité infantile des enfants de moins de un an constitue un des indices les plus pertinents pour appréhender le niveau socio-économique d'une société donnée. Durant la période étudiée, Fribourg fait figure de mauvais élève: prenons-d'abord connaissance des données statistiques (tableaux 1 et 2):

**Tab. 1** *Enfants décédés dans leur première année d'existence sur 100 enfants nés vivants dans le canton de Fribourg et en Suisse 1900–1950*

	<b>Canton de<sup>6</sup> Fribourg</b>	<b>Suisse<sup>7</sup></b>	<b>Ecart</b>
<b>1900</b>	18,7	15,0	3,7
<b>1901</b>	19,3	13,7	5,6
<b>1902</b>	16,5	13,2	3,3
<b>1903</b>	18,6	13,3	5,3
<b>1904</b>	19,7	14,0	5,7
<b>1905</b>	19,2	12,9	6,3
<b>1906</b>	16,6	12,7	3,9
<b>1907</b>	16,4	12,1	4,3
<b>1908</b>	14,0	10,8	3,2
<b>1909</b>	16,0	11,5	4,5
<b>1910</b>	16,0	10,5	5,5
<b>1911</b>	20,8	12,3	8,6
<b>1912</b>	12,9	9,4	3,5
<b>1913</b>	14,3	9,6	4,7
<b>1914</b>	13,1	9,3	3,8
<b>1915</b>	14,0	9,0	5,0
<b>1916</b>	10,7	7,8	2,9
<b>1917</b>	12,3	7,9	4,4
<b>1918</b>	12,0	8,8	3,2
<b>1919</b>	12,5	8,2	4,3
<b>1920</b>	11,2	8,4	2,8
<b>1921</b>	11,3	7,4	3,9
<b>1922</b>	8,8	7,0	1,8



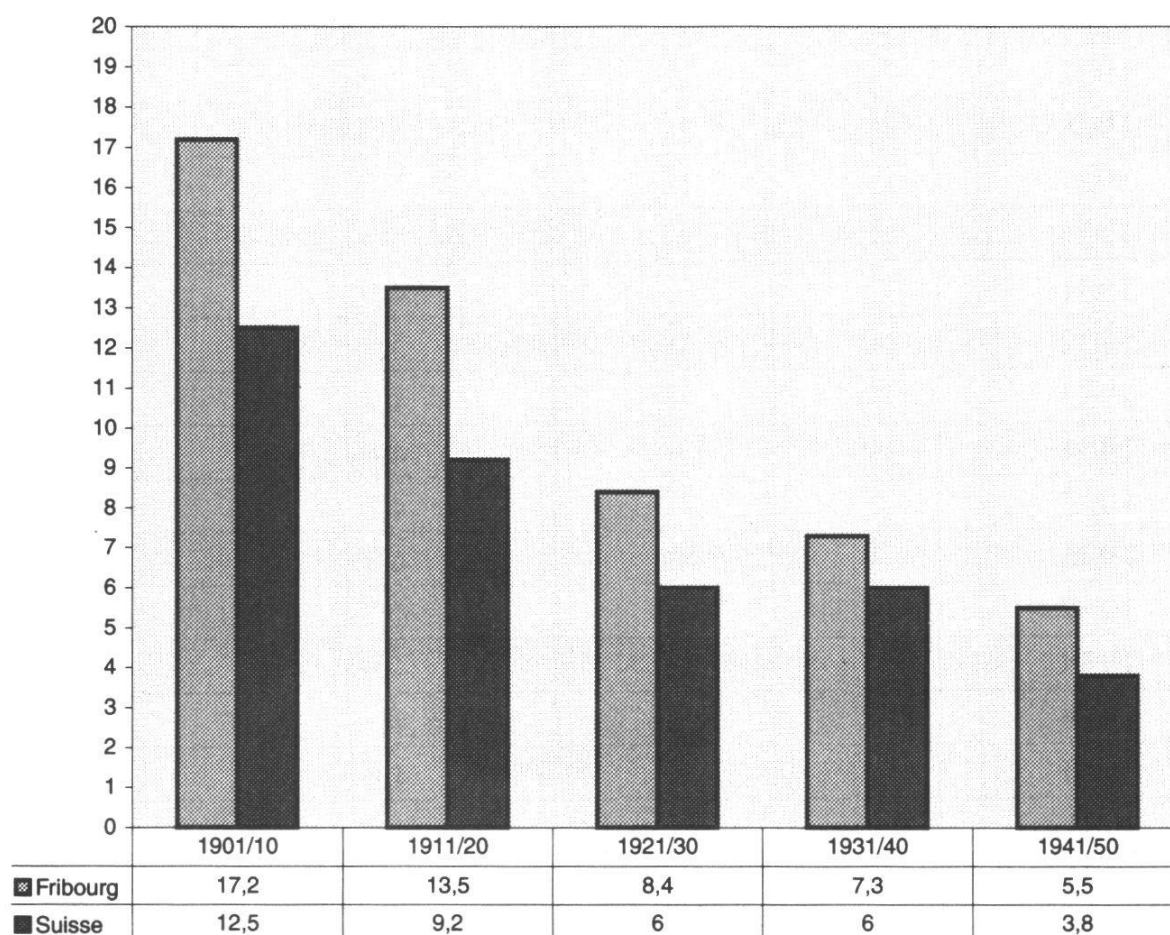
	<b>Canton de<sup>6</sup> Fribourg</b>	<b>Suisse<sup>7</sup></b>	<b>Ecart</b>
<b>1923</b>	8,4	6,1	2,3
<b>1924</b>	9,2	6,2	3,0
<b>1925</b>	7,3	5,8	1,5
<b>1926</b>	7,9	5,7	2,2
<b>1927</b>	8,6	5,7	2,9
<b>1928</b>	8,2	5,4	2,8
<b>1929</b>	7,1	5,2	1,9
<b>1930</b>	7,2	5,1	2,1
<b>1931</b>	7,6	4,9	2,7
<b>1932</b>	8,5	5,1	3,4
<b>1933</b>	7,2	4,8	2,4
<b>1934</b>	6,0	4,6	1,4
<b>1935</b>	7,9	4,8	3,1
<b>1936</b>	6,8	4,7	2,1
<b>1937</b>	7,4	4,7	2,7
<b>1938</b>	7,0	4,3	2,7
<b>1939</b>	6,3	4,3	2,0
<b>1940</b>	7,8	4,6	3,2
<b>1941</b>	5,7	4,1	1,6
<b>1942</b>	4,8	3,8	1,0
<b>1943</b>	5,8	4,0	1,8
<b>1944</b>	6,2	4,2	2,0
<b>1945</b>	5,6	4,1	1,5
<b>1946</b>	5,2	3,9	1,3
<b>1947</b>	6,1	3,9	2,2
<b>1948</b>	5,8	3,6	2,2
<b>1949</b>	5,0	3,4	1,6
<b>1950</b>	4,8	3,1	1,7

<sup>6</sup> Sources: Années 1900–1924: *Compte-Rendu administratif du Conseil d'Etat* (ci-après: CR) 1900–1925, chapitres Justice et Police; années 1925–1950: *Annuaire statistique de la Suisse*, 1925–1950.

<sup>7</sup> Source: *Annuaire statistique de la Suisse*, 1925, p. 25; 1966, p. 83.

**Tab. 2** Moyennes décennales des enfants décédés dans leur première année d'existence sur 100 enfants nés vivants, à Fribourg et en Suisse 1900–1950

**Enfants décédés dans leur première année  
sur 100 enfants nés vivants**



Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, si l'on considère les moyennes décennales, Fribourg ne quittera jamais le peloton de queue des cantons suisses les plus défavorablement touchés par la mortalité infantile des bébés de moins de un an: durant la décennie 1901/1910, Fribourg se trouve à la 23<sup>e</sup> place sur 25, ex æquo avec le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, et devant le canton du Tessin, qui se trouve à 18,4%; la décennie suivante, Fribourg se retrouve à la même position, devant les deux cantons que l'on vient de mentionner. Une amélioration sensible se fait sentir dans la décennie 1921/1930: non seulement, à partir de 1922, le canton de Fribourg passe en dessous de la barre fatidique des 10%, mais il comble significative-

ment une partie de son retard par rapport au reste du pays: l'écart n'est plus que de 2,4%, et Fribourg devance le Valais, pour se retrouver à la 22<sup>e</sup> position sur 25 cantons. La décennie suivante se poursuit sur cette lancée: si la moyenne helvétique reste bloquée à 6,0%, Fribourg réduit encore l'écart, qui n'est plus que de 1,3%, même s'il retrouve la 23<sup>e</sup> place. La période 1941/1950, complexe à analyser si l'on tient compte des répercussions alimentaires et les rationnements causés par le conflit et la relance économique de l'immédiat après-guerre, s'avère être une période sombre pour le canton, qui se retrouve à la dernière place des cantons suisses, avec un écart à la hausse de 1,7%. En synthèse, bien que Fribourg ait suivi le mouvement général de forte baisse de la mortalité infantile entre le début et la moitié du siècle, il semble que ses efforts se soient montrés insuffisants par rapport aux autres cantons, et en particulier par rapport aux autres cantons catholiques et ruraux. Entre la moyenne décennale de 1901/1910 et celle de 1941/1950, le pourcentage se divise par 3,12 pour Fribourg, par 3,28 pour l'ensemble de la Suisse. Ce n'est qu'avec la prospérité de l'après-guerre et le décollage industriel du canton dans le courant des années '60 que les conditions socio-économiques se trouveront profondément transformées: Fribourg laissera alors à d'autres cantons la lanterne rouge pour se rapprocher des moyennes helvétiques. Mais avant de nous pencher sur les stratégies et les actions des autorités fribourgeoises pour lutter contre la mortalité infantile, il convient de nous arrêter quelque peu pour examiner les conditions hygiéniques et alimentaires auxquelles étaient confrontés les enfants fribourgeois durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### **Des conditions de vie précaires pour les enfants**

Les témoignages des personnes âgées qui évoquent le Fribourg des bas-quartiers ou les campagnes fribourgeoises de leur jeunesse convergent pour dépeindre une société pauvre, pieuse et travailleuse, où les familles étaient nombreuses. Depuis quelques années, une série d'ouvrages de mémoires et souvenirs<sup>8</sup> retracent, avec un talent narratif inégal, ce qu'était la vie au quotidien dans le canton. Les familles nombreuses étaient la norme. Alfred Uldry (né en 1927) se souvient:

<sup>8</sup> Mentionnons notamment HEIMO, Marie-Thérèse: *Marité: «Sors de table, va dehors!»* Fribourg, La Sarine, 2001, 195 p.; COLLAUD, Paul: *Souvenirs de jeunesse au village de St-Aubin Fribourg*. [St-Aubin], [1999], XVI-174 p.; ULDRY, Alfred: *Mes mémoires. Portrait d'un Fribourgeois à la campagne*. Belfaux, éd. Trente-Quatre Verres d'Eau, 1998, 204 p.; les trois ouvrages d'Armand MAILLARD, ancien inspecteur scolaire: *C'était au milieu du siècle*. Fribourg, La Sarine, 1997, 187 p.; *Raconte encore, Grand-père!* Fribourg, La Sarine, 1997, 191 p.; *Battements de cœurs d'antan*. Fribourg, La Sarine, 2000, 174 p.

«Bon an mal an, maman mettait chaque année un enfant au monde. Nous devenions toujours plus pauvres, mais nous grandissions quand même. (...). En 1937, nous étions treize à table. La nourriture commençait à faire défaut. On avait bien du lait, des pommes de terre et quelques légumes, en gros nous consommions tout ce que nous pouvions tirer de la ferme. Quant à la viande, on n'en parlait pas, excepté lorsqu'une poule ou un veau allait crever. Le pain, il fallait bien l'acheter, mais avec quel argent? (...). On ne connaissait pas ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène. Certes, on avait heureusement l'eau courante à la cuisine, ce qui était très bien pour se laver la figure. On avait aussi une bouilloire incorporée dans la cuisinière à bois, qui aurait pu chauffer de l'eau si elle n'avait pas été percée... Quant au reste du corps, si on avait vraiment besoin d'être propre là (pour les vaccinations obligatoires à l'école, par exemple), on se contentait d'eau froide ou alors on chauffait de l'eau dans une marmite (mais c'était plutôt rare...). Nous étions couverts de poux, que nous combattions certes, mais qui étaient très difficiles à éliminer.»<sup>9</sup>

Les rapports officiels, les rapports annuels des préfets, les rapports des inspecteurs scolaires ou les comptes-rendus de la Commission de santé sont nombreux et ne faiblissent pas avant la fin de la guerre pour stigmatiser les conditions précaires dans lesquelles se trouvent bon nombre d'enfants et d'écoliers, tant sur le plan de l'hygiène et de la santé en général que sur celui de la nutrition, souvent dénoncée comme inappropriée et insuffisante. Dans le rapport annuel d'un inspecteur scolaire du district de la Gruyère, on pouvait lire en 1898:

«Nous croyons aussi à un affaiblissement de la santé générale dans la population scolaire. Les causes de cet affaiblissement peuvent être attribuées surtout à une nourriture insuffisante ou malsaine dans un trop grand nombre de familles bien pauvres.»<sup>10</sup>

Même type de constat vingt ans plus tard, sous la plume de Léon Genoud (1859–1931), directeur du Technicum, une des figures marquantes de l'engagement des associations caritatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse:

«Pendant notre activité dans les apprentissages, nous avons dû constater que nombre de jeunes gens, de jeunes filles sont inaptes à se former à un métier, parce que se trouvant dans de mauvaises conditions de santé. Cela provient du manque d'hygiène, d'une nourriture insuffisante et d'un logement insalubre, ce qui fait de ces enfants plutôt des candidats à la tuberculose.»<sup>11</sup>

Des districts comme celui de la Singine, ou de la Glâne, qui détient longtemps le triste record cantonal de la mortalité infantile, semblent particulière-

<sup>9</sup> ULDRY, Alfred: *Op. cit.*, pp. 18, 28–29.

<sup>10</sup> CR 1898, (Instruction publique), p. 32.

<sup>11</sup> GENOUD, Léon: *De la nécessité d'une Ecole des mères pour lutter contre la grande mortalité infantile dans le canton de Fribourg*. Fribourg, Fragnière, 1918, p. 3.



ment touchés par les effets de la pauvreté de la population, qui se répercute sur l'alimentation et la santé des enfants. Dans son rapport annuel au Conseil d'Etat, le secrétaire de la Commission de santé relève en 1922 les conditions sanitaires déplorables qui règnent dans les campagnes du district germanophone de la Singine en affirmant que «les règles les plus élémentaires de l'hygiène et de la propreté sont encore méconnues dans certains milieux».<sup>12</sup> La dentition des enfants est, faute de soins élémentaires, souvent durement compromise dès le plus jeune âge. Une enquête menée dans les écoles primaires de la ville de Fribourg en 1911 révèle que sur 1549 écoliers, 258 seulement, soit le 16%, font usage de la brosse à dents; il est notamment constaté qu'il faudrait procéder à l'extraction de trois (!) dents, en moyenne, par enfant. Le rapport conclut en regrettant que:

«Les parents ne comprennent pas encore toute l'importance des soins de la bouche de leurs enfants. Il a été constaté que, dans bien des cas, on ne se donne pas la peine de faire extraire des dents qui sont déjà remplacées. Il reste ainsi de vieux chicots branlants, sales, noirs, presque à moitié décomposés, qui demeurent logés tant bien que mal dans les espaces destinés aux dents permanentes, lesquelles, à leur contact, ne tardent pas à être attaqués.»<sup>13</sup>

La génération suivante n'est guère mieux lotie en matière d'hygiène buccale. Dans ses mémoires, le Dr Francis Lang (1915–1992), établi à Romont depuis 1942, médecin militaire au moment de la mobilisation de l'armée suisse en 1939, décrit ainsi l'état de la dentition des appelés fribourgeois:

«70% des soldats fribourgeois souffraient de caries. On rencontrait beaucoup d'édentés, notamment des jeunes gens de 25 ans qui n'avaient plus une seule dent. A l'origine de cet état, le manque d'hygiène buccale. On peut dire que c'est pendant la guerre que les soldats ont appris à se soigner les dents. L'usage de la brosse à dents et du dentifrice s'est vraiment répandu dans toutes les couches sociales à ce moment-là.»<sup>14</sup>

Les gastro-entérites, les diarrhées infantiles responsables de nombreux décès, les épidémies de diphtérie souvent liées à la consommation d'eau avariée, les maladies plus courantes comme la rougeole ou la coqueluche font des ravages chez les enfants. Outre la tuberculose, d'autres affections graves menacent particulièrement les petits Fribourgeois. Le goitre, qui dénote dans le contexte fribourgeois des carences nutritionnelles graves, est endémique dans certaines parties du canton: un préfet s'en émeut dans son rapport annuel:

<sup>12</sup> CR 1922, (Police), pp. 81–82.

<sup>13</sup> *Notice sur l'hygiène dentaire dans les écoles primaires de la Ville de Fribourg*. Fribourg, Delaspre, 1914, pp. 2–3.

<sup>14</sup> LANG, Francis (Dr): *Mémoires d'un médecin de campagne 1940–1990*. Fribourg, Fragnière, 1991, p. 53.

«Dans son rapport administratif pour 1927, un préfet a relevé que dans certaines contrées de son district, il existait beaucoup d'enfants atteints du goitre: il regrette que l'emploi du sel iodé ne soit pas plus généralisé. Dans une commune importante, l'autorité locale fait distribuer des pastilles de chocolat iodé à tous les élèves; cet exemple devrait être suivi ailleurs.»<sup>15</sup>

La poliomyélite frappe bien davantage les esprits et provoque une certaine panique dans la population. Une première alerte grave a lieu en septembre 1928: 32 cas et une dizaine de décès sont signalés à Fribourg, dans le village voisin d'Ependes, et en Gruyère.<sup>16</sup> De juillet à décembre 1937, une nouvelle épidémie fait rage: pas moins de 118 cas sont recensés dans le canton.<sup>17</sup> Dans la séance du Grand Conseil du 9 novembre 1937, Jules Bovet, directeur du Département de Justice et Police indique les quelques mesures prises face à l'épidémie – notamment la fermeture au public de la plage de Morat ou la fermeture provisoire de plusieurs écoles. La presse, ajoute-t-il, «s'est finalement abstenue de signaler les progrès de la maladie, pour ne pas affoler le public».<sup>18</sup>

Parallèlement aux problèmes strictement sanitaires, le phénomène largement constaté du travail des enfants, particulièrement dans les travaux de la campagne, est régulièrement stigmatisé par les autorités qui déplorent l'absentéisme scolaire qui en résulte. Une enquête sur le travail des enfants menée en 1902 sur le plan national se révèle accablante:

«Glâne. – Sur 2372 élèves, 1566 soit les 2/3 des enfants sont occupés aux travaux des champs et le reste, soit plus de 600, doivent travailler dans des industries domestiques, particulièrement, dans quelques communes, au tressage de la paille. Un fait assez grave est qu'environ 170 élèves sont encore occupés pendant 4 à 6 heures en dehors des heures de classe. Singine. – Dans ce district, sur 3278 élèves, 1950, soit un peu moins que les 2/3, travaillent aux champs, et 1300 dans diverses branches d'industrie. Les mêmes plaintes [des instituteurs] s'élèvent au sujet du tressage de la paille et de l'occupation exagérée des enfants en dehors de l'école.»<sup>19</sup>

Dans le contexte de paupérisation à laquelle se trouve confrontée une large frange de la population fribourgeoise – qui connaît un exode marqué vers

<sup>15</sup> CR 1927, (Police), p. 53.

<sup>16</sup> CR 1928, (Police), p. 50. Voir également l'article du Dr Henri Perrier (1882–1965): «L'épidémie de poliomyélite de 1928 dans le canton de Fribourg» in: *Revue médicale de la Suisse romande*, 25 septembre 1929, p. 665.

<sup>17</sup> CR 1937, (Justice et Police), p. 18.

<sup>18</sup> *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg*, (ci-après: GC) 1937, p. 304.

<sup>19</sup> CR 1902, (Intérieur), pp. 118–119.



d'autres cantons<sup>20</sup> – le travail des enfants apportait aux ménages un complément de revenus souvent indispensables. Au fil de la dépression économique qui pèse durablement sur la réalité économique du canton, la situation ne s'améliore guère dans les années suivantes; le rapport annuel de l'Instruction publique pour l'année 1929 dénonce une fois de plus ce problème:

«Le placement chez des paysans d'enfants très jeunes encore, que l'on surcharge de travail, constitue aussi un abus que nous désirons voir réprimer.»<sup>21</sup>

Mais revenons quelque peu sur la condition des tout petits, et particulièrement sur leur l'alimentation. Le corps médical, la Commission de santé en tête et les autorités n'auront de cesse, dès la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, de recommander l'allaitement maternel et de dénoncer divers usages dangereux pour la santé des bébés répandus dans certaines régions du canton, comme celui de «faire sucer des boissons alcooliques à ces pauvres petits êtres»<sup>22</sup> (1888), ou encore «d'ajouter de pavot le lait»<sup>23</sup> (1904) administré aux bébés, dans le but de favoriser leur endormissement...<sup>24</sup> L'absence d'hygiène élémentaire, le défaut d'une conservation appropriée du lait, du nettoyage et de la stérilisation soignés des biberons sont fréquemment rapportés par les médecins appelés souvent au dernier moment auprès des familles éplorées; voici un témoignage pour le district du Lac, en 1902:

«Les diarrhées infantiles furent très nombreuses pendant l'été. La fréquence de cette affection doit, vraisemblablement, être attribuée à l'usage courant de laitage de mauvaise qualité, altéré par des fermentations. Nous insistons pour que le corps médical exige, autant que possible, l'allaitement des enfants au sein; dans le cas où l'emploi du biberon devrait être autorisé, il faudrait indiquer un modèle facilement nettoyable, et recommander qu'il soit toujours tenu en parfait état de propreté.»<sup>25</sup>

<sup>20</sup> Voir RUFFIEUX, Roland (ed.): Histoire du canton de Fribourg. Fribourg, 1981, p. 1010.

<sup>21</sup> CR 1929, (Instruction publique), p. 7.

<sup>22</sup> CR 1888, p. 395.

<sup>23</sup> GC 1904, session de mai, p. 71.

<sup>24</sup> Dans le courant de 1914 la Direction de la Police adressa aux pharmaciens du canton une circulaire leur interdisant de vendre sans ordonnance médicale les têtes de pavot, «et ce pour mettre fin à l'abus consistant à utiliser ce produit pour endormir les enfants.» CR 1914, (Police), p. 80.

<sup>25</sup> CR 1902, (Police), pp. 99–100; le Dr Maurice Ducotterd (1874–1924), médecin-adjoint de la Préfecture de la Broye (Estavayer-le-Lac), déplorait en des termes analogues la situation dans son district, en 1923, estimant dans un rapport étoffé envoyé à la Commission de santé qu'il fallait «pour diminuer la mortalité infantile, insister toujours plus sur la nécessité de l'allaitement maternel et de la pasteurisation du lait et encourager l'organisation de conférences médicales sur l'hygiène infantile ainsi

Il est difficile de dire, en l'absence de statistiques et de données précises, quelle était la proportion de mères allaitant et de mères nourrissant leurs bébés au biberon. Une donnée statistique articulée par Pierre Huard et Robert Laplane, pour la France, indiquerait que 7,5% seulement des enfants étaient allaités au sein en 1913.<sup>26</sup> Les sources que nous avons pu consulter laissent entendre que l'usage du biberon et de laits artificiels – n'oublions pas que d'importantes fabriques de lait en poudre et de farines lactées sont implantées dans le canton: Nestlé à Broc (1898), et Guigoz à Vuadens (1914) – s'étaient très largement répandues dans la population: le député Louis Weck affirme en 1903 que «la suppression de l'allaitement maternel est certainement une cause essentielle de la mortalité infantile.»<sup>27</sup> Le Dr Gustave Clément (1868–1940)<sup>28</sup> lui emboîte le pas douze ans plus tard et s'en émeut lors de la séance du Grand Conseil du 16 novembre 1915, tout en se réjouissant d'un «retour» à l'allaitement maternel:

«Les familles fribourgeoises commencent heureusement à éloigner de leur progéniture les biberons qui ont fait tant de mal, qui ont amené tant de gastro-entérites. On revient à l'allaitement maternel. (...). Les accouchées invoquent volontiers leur faiblesse pour se soustraire au devoir de l'allaitement naturel.; elles sont flattées, d'ailleurs, d'être traitées comme des êtres délicats (...). Il faut revenir à cette salubre pratique (...).»<sup>29</sup>

Le travail féminin qui se généralise durant la longue crise que traverse le canton jusque dans le deuxième après-guerre, est rarement invoqué pour expliquer les difficultés éprouvées par de nombreuses mères pour allaiter leur progéniture. Il n'en reste pas moins que l'abandon de l'allaitement artificiel, clairement identifié par les autorités sanitaires comme un facteur important pour expliquer la forte mortalité infantile, et surtout l'encouragement de l'allaitement maternel constituent dès les années 1890 l'axe essentiel de la cam-

<sup>26</sup> HUARD, Pierre, LAPLANE, Robert: *Histoire illustrée de la puériculture. Aspects diététiques, socio-culturels et ethnologiques*. Paris, éditions Roger Dacosta, 1979, p. 149.

<sup>27</sup> GC 1903, séance de novembre 1903, p. 193.

<sup>28</sup> La personnalité du Dr Clément domine sans partage la vie médicale fribourgeoise de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle: interne et chef de clinique de César Roux à Lausanne (1895–1900), il fut chirurgien à l'hôpital de Riaz (1900), puis chirurgien à l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg dès 1904, chirurgien-chef de l'Hôpital cantonal dès son ouverture en 1920. Vice-président de la Société suisse de radiologie (1929–1930), président de la Société suisse de chirurgie (1933–1934), il fut le fondateur et premier président de l'Union des médecins catholiques suisses. Très pieux, il fut un ténor de la députation catholique-conservatrice au Grand Conseil de 1915 à 1940, année où il accéda à la présidence du Parlement fribourgeois.

<sup>29</sup> GC 1915, p. 309.

pagne d'information que la Commission de santé imagine et met en place. Penchons-nous plus concrètement sur ce premier volet de l'intervention de l'Etat, placé sous le signe de l'information et de l'éducation des familles.

### **Prévenir plutôt que guérir: les brochures fribourgeoises d'information sur les soins aux bébés**

Au lendemain de l'assemblée annuelle de la Société de médecine de la Suisse romande réunie à Bulle, le 10 octobre 1889, la Commission fribourgeoise de santé reprend un des principaux thèmes débattus, la mortalité des nouveaux-nés. Le secrétaire Julien Esseiva (1817–1893) écrit au Département de l'Intérieur du Canton de Genève, le 13 novembre 1889, pour demander des informations sur une brochure distribuée aux ménages genevois sur les soins à donner aux nourrissons.<sup>30</sup> Calquée sur le modèle genevois, la distribution de petites brochures rassemblant de manière concise les principes élémentaires de l'alimentation et des soins hygiéniques des bébés est décidée par le Conseil d'Etat l'année suivante. La remise aux sages-femmes et la distribution gratuite aux jeunes mamans par les soins des officiers d'Etat civil, dès 1890, de 150 exemplaires de l'ouvrage d'Alban Stolz intitulé *Erziehungskunst*, publié à Freiburg en Breisgau et, pour la partie francophone, de 4'000 exemplaires d'une brochure imprimée à Genève et intitulée *Instructions sur les soins à donner aux enfants dans la première année*,<sup>31</sup> est décidée par la Commission de santé dans l'espoir de réduire l'effroyable mortalité des nourrissons. Pour les francophones, l'opuscule de 8 pages distribué par l'Etat civil contient, dans un style concis, les principales instructions recommandées pour l'alimentation et l'hygiène des nourrissons. L'allaitement maternel, pendant six mois au moins et préférablement pendant toute la première année de vie, est recommandé de manière impérative. L'opération consistant à couper le filet de la langue, opération censée favoriser la tétée, est proscrite, et en tous cas réservée au médecin. Des indications précises expliquent ce qu'il convient de faire ou d'éviter en matière d'allaitement au biberon: le biberon à long tuyau de caoutchouc est catégoriquement proscrit. Conçu vers 1865, ce type de biberon, dont le long tube est un véritable nid de bactéries et donc très dangereux en l'absence d'une stérilisation efficace, est le modèle le plus répandu dès les années 1870. Vivement critiqué par le corps médical et

<sup>30</sup> Archives de l'Etat de Fribourg (ci-après: AEF), DS Ib 9, p. 442.

<sup>31</sup> Pour les commandes et la diffusion de ces deux brochures, voir les dossiers DS Ib 9, pp. 530–532 et DS Ib 10, p. 121; signalons la traduction allemande de ce même opuscule, commandée au... vétérinaire Strebel par la Commission de santé le 30 décembre 1892, imprimée à 500 exemplaires par l'imprimerie Fragnière en 1893 mais dont aucun exemplaire n'a pu être repéré.



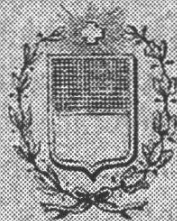
ÉTAT CIVIL DU CANTON DE FRIBOURG

INSTRUCTIONS

SUR LES

SOINS A DONNER AUX ENFANTS

DANS LA PREMIÈRE ANNÉE



GENÈVE

IMPRIMERIE L. F. JARRYS

REU DE LA TRILLE, 4.

1890

La première brochure pour les soins des nourrissons distribuée dans le canton de Fribourg (1890)

notamment par le Dr Léon Dufour qui déclara en 1897 que «le tolérer, c'est favoriser l'infanticide»<sup>32</sup>, ce biberon fut interdit en France en 1910. Outre un plaidoyer en faveur du grand air et de la vaccination anti-variolique, les recommandations sont drastiques en ce qui concerne l'hygiène corporelle – «Laver l'enfant de la tête aux pieds chaque jour dès sa naissance»<sup>33</sup> – et surtout illusoire, si l'on tient compte de l'absence d'eau courante et des installations sanitaires rudimentaires, le plus souvent absentes dans la plupart des ménages, tant en ville de Fribourg qu'à la campagne, où de solides préjugés entourent la crasse «protectrice de la santé».

Bien vite, les résultats de cette campagne d'information s'avèrent décevants: la distribution se fait mal – les officiers d'Etat civil négligent cette tâche –, et les brochures ne sont pas lues par le public visé, comme le déplorent en 1897 les autorités sanitaires:

«Ces brochures ne remplissent guère leur but, car elles sont peu lues. La Commission demande qu'on les remplace par un cours d'hygiène donné aux futurs instituteurs.»<sup>34</sup>

La distribution de brochures sur les soins à prodiguer aux nourrissons continuera néanmoins dès 1898, avec un nouvel opuscule, rédigé par un membre du corps médical fribourgeois, le Dr Victor Nicolet<sup>35</sup>, suivi de deux ouvrages du médecin Louis Vorlet (1851–1921), intitulés *Conseils aux mères de famille pour les soins à donner à la première enfance* et *Hygiène de la grossesse et des suites des couches*, tous deux imprimés en 1900<sup>36</sup>, et distribués aux sages-femmes uniquement. Le discours résolument favorable de l'auteur, en toute logique, envers l'allaitement maternel ne l'empêche pas de recourir à des financements de ses brochures quelque peu curieux: l'unique publicité qui figure dans l'*Hygiène de la grossesse et des suites des couches*, figurant au dos de la couverture, est une réclame pour la farine lactée de Nestlé!<sup>37</sup> Dans *Conseils aux mères de famille*, traité de puériculture très détaillé

<sup>32</sup> Cité in: *Les biberons du Docteur Dufour...*, p. 163.

<sup>33</sup> *Instructions sur les soins à donner aux enfants dans la première année / Etat civil du Canton de Fribourg*. Genève, Jarrys, 1890, p. 6.

<sup>34</sup> CR 1897, (Police), p. 53.

<sup>35</sup> Aucun exemplaire de cette brochure, qui fut même réimprimée en 1903, n'a pu être repéré en Suisse; on ne connaît que peu de détails sur la carrière du Dr Nicolet, patenté en 1895 et établi successivement à Fribourg, Farvagny et Prez-vers-Noréaz.

<sup>36</sup> VORLET, Louis (Dr): *Conseils aux mères de famille pour les soins à donner à la première enfance*. Payerne, Itten, 1900, XX–308 p.; *Hygiène de la grossesse et des suites des couches*. Fribourg, Fragnière, 1900, VI–91 p.

<sup>37</sup> Remarquons en passant que le *Manuel suisse d'accouchements à l'usage des sages-femmes* (1919), dont nous reparlerons, qui qualifie l'allaitement artificiel d'«entreprise hasardeuse» (p. 453), fut également, partiellement, financé par la firme Nestlé.

«inspiré par le désir de diminuer la mortalité infantile»<sup>38</sup>, préfacé par le Dr Rapin de Lausanne<sup>39</sup>, Louis Vorlet rappelle la suprématie du lait maternel sur le lait artificiel et pose sur le plan moral, de manière plutôt culpabilisante pour les mères, le recours par celles-ci à l'allaitement maternel pour leur progéniture:

«L'allaitement maternel a été institué par Dieu: une mère bien constituée et jouissant d'une bonne santé ne peut manquer à ce devoir sans porter une grave atteinte à sa conscience.»<sup>40</sup>

Un peu plus loin, Vorlet critique vertement l'allaitement artificiel qui aurait pour cause «l'insouciance, l'égoïsme des mères sans cœur qui sacrifient la santé, la vie même de leurs enfants à leurs occupations journalières et même à leur coquetterie»<sup>41</sup>, avant de tenter de raisonner ces mêmes coquettes en affirmant que l'allaitement maternel «embellit la jeune mère, lui donne des charmes spéciaux qu'elle ne possédait pas auparavant»<sup>42</sup>. L'hygiène de l'enfant, les principales maladies de l'enfance et la première éducation occupent une place importante dans ce traité, qui ne connut cependant qu'une diffusion confidentielle, dans le cercle des sages-femmes et du corps médical plutôt qu'auprès de la population, à laquelle il était initialement destiné.

L'idée de sensibiliser les futurs parents par le biais de brochures présentant de manière succincte les principales données de l'alimentation et de l'hygiène des nourrissons ne fut pas abandonnée, malgré leur impact jugé modeste. En 1906 la Direction de la Police déplore la passivité des officiers d'Etat civil, qui distribuent mal les brochures, et envisage de les sensibiliser en leur faisant parvenir des instructions par circulaire.<sup>43</sup> Les cantons voisins, du reste, poursuivaient une politique d'information analogue.<sup>44</sup> Comme les publications précédentes, la brochure de 15 pages que le Dr Sigismund

<sup>38</sup> VORLET, Louis (Dr): *Conseils aux mères de famille ...*, p. IX.

<sup>39</sup> Le Dr Oscar Rapin (1848–1902) fut le premier professeur d'obstétrique à la Faculté de Médecine de Lausanne, de l'ouverture de celle-ci en 1890 jusqu'à 1902.

<sup>40</sup> VORLET, Louis (Dr): *Op. cit.*, p. 39.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>43</sup> CR 1906, (Police), pp. 116–117.

<sup>44</sup> Mentionnons pour le canton de Berne: AEBISCHER-HAAS, Luise: *Ratschläge für Mütter über Pflege und Behandlung der Säuglinge und jungen Kinder*. Bern, Stämpfli, 1907, 55 p.; pour Genève: GOLAY, Etienne: *Conseils aux jeunes mères*. Genève, sept éditions entre 1889 et 1907; en 1902, la Commission de santé fribourgeoise examine une brochure publiée par l'Instruction publique du Canton de St-Gall afin d'en intégrer des passages dans le nouveau livre de lecture destiné aux écoles primaires. CR 1902, (Police), p. 97.





CANTON DE FRIBOURG

Direction de la Police  
et de la Santé publique

# INSTRUCTIONS

SUR

## l'alimentation des nourrissons

PAR

**M. Sigismond Glücksmann**

DOCTEUR EN MÉDECINE

PROFESSEUR D'HYGIÈNE A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



Fribourg, Imprimerie Saint-Paul

1913

La brochure du Dr Glücksmann (1870–1935), Professeur de bactériologie à l'Université de Fribourg

Kanton Freiburg



Direktion der Polizei und  
der öffentlichen Sanität

---

Anleitung

zur

# Säuglings-Ernährung

von

Dr. med. Sigismund Glücksmann,

Professor der Hygiene an der Universität Freiburg



Freiburg

St. Paulus-Druckerei

1913

L'édition allemande de la brochure du Dr Glücksmann



Glücksmann<sup>45</sup> (1870–1935) publie en 1913, dans les deux langues officielles, s'ouvre par un vibrant plaidoyer pour l'allaitement maternel. Bien plus favorable à la santé des enfants – «Les enfants élevés au sein sont rarement malades. Ils sont, en général, les plus sains et les plus forts»<sup>46</sup> – l'allaitement maternel est plus économique et serait également bénéfique pour la santé de la mère. Le lait de vache ou de chèvre, pis-aller, n'est à réserver «que dans les cas rares où cela est absolument nécessaire»<sup>47</sup>. Cette petite brochure se limite aux aspects liés à l'alimentation des nourrissons, et renvoie les mères, pour les questions touchant l'hygiène corporelle, les vêtements, etc. aux indications délivrées par les sages-femmes, qui «ont l'obligation de donner toutes les instructions nécessaires.»<sup>48</sup> On le devine, le rôle des sages-femmes dans la politique d'information et de prévention en matière de puériculture est fondamental, comme on le verra plus tard.

Ces arguments sont repris par Léon Genoud dans un opuscule qu'il publie en faveur de la mise sur pied d'une «Ecole des mères». Pour lutter contre la mortalité infantile, le meilleur prophylactique est l'allaitement maternel: «L'allaitement est le devoir de la mère».<sup>49</sup> Il se réfère à des autorités romandes comme la D<sup>r</sup> genevoise Marguerite Champendal (1870–1928), auteur du célèbre *Petit manuel des mères*<sup>50</sup>. L'autre moyen qu'il préconise, est «l'éducation familiale des femmes».<sup>51</sup> Le 20 novembre 1916, Genoud propose au Grand Conseil d'inscrire au budget une somme de 1000 francs pour la mise sur pied de cours de puériculture pour les mamans, somme acquise pour 1917 et les années suivantes. D'autres brochures sont publiées dans la même veine, comme par exemple la plaquette publiée par la section fribourgeoise la Ligue contre la tuberculose, distribuée par les sages-femmes du canton à l'occasion du baptême d'un enfant. Mais les autorités abandon-

<sup>45</sup> Docteur en médecine de l'Université de Zurich en 1897, S. Glücksmann (1870–1935) fut membre de la Commission de santé fribourgeoise 1903–1935, directeur de l'Institut d'hygiène et de bactériologie de l'Université de Fribourg 1907–1935 et Professeur ordinaire de bactériologie 1913–1935.

<sup>46</sup> GLÜCKSMANN, Sigismund: *Instruction sur l'alimentation des nourrissons*. Fribourg, St-Paul, 1913, p. 1.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>49</sup> GENOUD, Léon: *De la nécessité d'une Ecole des mères pour lutter contre la grande mortalité infantile dans le canton de Fribourg*. Fribourg, Fragnière, 1918, p. 8.

<sup>50</sup> Première femme à obtenir un doctorat de médecine à Genève, en 1900, Marguerite Champendal est l'auteur de *Le petit manuel des mères*. Genève, Kundig, 1916, XXIV–77 p., brochure publiée par la Goutte de Lait de Genève, qu'elle avait fondé en 1901 sur le modèle inauguré à Fécamp par le D<sup>r</sup> Léon Dufour, en 1894. Voir nécrologie de M. Champendal in: *Revue médicale de la Suisse romande*, 1928, pp. 1124–1125.

<sup>51</sup> GENOUD, Léon: *Op. cit.*, p. 9.

nent ce type de communication, jugé inefficace, en 1918, pour le remplacer par la remise de tableaux «contenant des conseils aux mères fribourgeoises»<sup>52</sup>, tableaux censés frapper plus directement les esprits. Une réimpression est réalisée en 1922.<sup>53</sup> L'hygiène dentaire des enfants, très préoccupante dans le canton, fait bientôt l'objet d'une petite publication intitulée *Pourquoi soigner vos dents?* Publiée à Romont (Glâne) en 1927 à l'initiative de la Société fribourgeoise d'odontologie, cette brochure qui contient des conseils avec exemples illustrés fut distribuée à large échelle dans les écoles primaires du canton.

Quel fut l'impact de ces campagnes d'information auprès de la population visée? De l'aveu même des autorités et des diverses associations qui les menèrent, celui-ci fut sérieusement limité par une distribution défailante, et par un manque d'intérêt de la part des jeunes parents. «Eduquer» les mères et sensibiliser les enfants de manière plus efficace à l'hygiène et à l'alimentation appropriée sera un souci constant de la Commission de santé et du corps médical. Dans leur stratégie de prévention par l'information, les sages-femmes et, dans une moindre mesure, les instituteurs, se verront investis par les autorités sanitaires d'une mission prioritaire: promouvoir l'allaitement maternel et les soins corporels.

### **Instituteurs et sages-femmes, fers de lance de la prévention de la mortalité infantile et promoteurs de l'hygiène**

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'instituteur fribourgeois se voit confier une nouvelle mission: celle de propager auprès des écoliers les notions de base d'une hygiène élémentaire souvent démentie par l'état des locaux scolaires. Un enseignement minimal de notions hygiéniques est dispensé par le corps enseignant. L'inspecteur scolaire des écoles rurales du district de la Sarine et du Cercle de Cournillens (paroisses catholiques du district du Lac) commente ainsi, en 1902, cette nouvelle mission des instituteurs:

«La question d'hygiène est aussi une des préoccupations du corps enseignant. Non seulement, on y voue plus de soin à l'école, mais, dans les leçons, on s'applique à combattre les habitudes antihygiéniques si invétérées. Toutefois, les leçons ne produisent pas encore tous les résultats attendus, parce qu'on n'est pas assez pratique dans cet enseignement.»<sup>54</sup>

<sup>52</sup> CR 1918, (Police), p. 60.

<sup>53</sup> CR 1922, (Police), p. 79. Aucun exemplaire n'a pu être repéré.

<sup>54</sup> CR 1902, (Instruction publique), p. 40.

Pour le chef de l'Instruction publique fribourgeoise, Georges Python, l'école est le lieu privilégié pour changer les mentalités:

«Il est malheureusement trop vrai que nous sommes bien en retard dans le domaine de l'hygiène. C'est par le moyen de l'école qu'il faut entreprendre la transformation de l'esprit public sous ce rapport. (...). Les médecins et les instituteurs sont les apôtres-nés de l'hygiène.»<sup>55</sup>

C'est dans cet esprit que les instituteurs sont mis à contribution pour dresser la liste des enfants goitreux et leur distribuer des pastilles de chocolat iodé.<sup>56</sup> C'est également par leur entremise – ils sont invités à dispenser le contenu d'une brochure sur l'hygiène buccale dans leur enseignement d'histoire naturelle – que l'on compte s'attaquer au problème de l'état quasi désastreux de la dentition des enfants. L'opuscule de 19 pages intitulé *Conférence sur l'hygiène de la bouche et des dents donnée au corps enseignant de la Gruyère*, rédigé en 1923 par le dentiste bullois Charles Demierre, était destiné aux instituteurs de la Gruyère afin qu'ils se fassent les avocats, auprès des écoliers de 7 à 10 ans, du brossage quotidien des dents. D'autres initiatives analogues se généraliseront dans les écoles du canton, dans les années qui suivent.

En ce qui concerne la prime enfance, et particulièrement les soins aux nourrissons, c'est la sage-femme qui se trouve en première ligne pour dispenser le message hygiéniste. Même si elle ne cessera d'être l'objet d'une surveillance toute particulière de la part de la Commission de santé, qui reçoit régulièrement des plaintes pour concurrence illégale émanant de médecins<sup>57</sup>, la sage-femme fribourgeoise n'en constitue pas moins la pièce maîtresse de la stratégie gouvernementale de lutte contre la mortalité infantile. Son rôle auprès des parturientes, sa proximité socio-économique avec ses clientes, font de la sage-femme l'avocat tout désigné en faveur de l'allaitement maternel, et un porte-parole privilégié pour diffuser les enseignements de l'hygiène de base et de l'alimentation des bébés. Du coup, son action ne se limite plus à l'accouchement et à ses immédiates conséquences, mais s'étend désormais aux soins des nouveaux-nés, soins qu'elle prodiguera en les enseignant à la jeune maman. Dans la partie du *Manuel suisse d'accouchements à l'usage des sages-femmes* (1919) qu'il consacre à l'enfant, le Dr Hans Gugisberg exprime clairement le rôle que la sage-femme doit jouer dans la lutte contre la mortalité infantile:

<sup>55</sup> Session du Grand Conseil de novembre 1909, GC 1909, p. 127.

<sup>56</sup> CR 1926, (Police), p. 50.

<sup>57</sup> De graves accusations pèsent en outre sur certaines d'entre elles, accusées de pratiquer l'avortement. Parmi les méthodes qui auraient été utilisées, le Dr Lang mentionne l'injection dans la matrice d'eau savonneuse. Voir LANG, Francis: *Op. cit.*, p. 4.

«Partout de grands efforts tendant à abaisser la formidable mortalité du nourrisson sont à l'ordre du jour. (...). Cette énorme mortalité, qui chaque année rendait inutiles les soins, les peines et les souffrances de tant de mères, était un appel vibrant à trouver un remède. Un résultat n'est possible que par l'instruction des masses populaires. (...). C'est le rôle de la sage-femme de prêter son aide à cette tâche humanitaire. Elle donnera des conseils à la jeune mère, elle soignera le nouveau-né et contribuera ainsi à améliorer les résultats obtenus jusqu'ici dans la protection des tout petits.»<sup>58</sup>

Durant sa formation, la sage-femme est sensibilisée en vue d'encourager l'allaitement maternel auprès des parturientes. Dans le manuel que je viens d'évoquer, elle est explicitement invitée à jouer ce rôle et de contribuer ainsi au combat mené par les autorités sanitaires pour lutter contre la mortalité infantile:

«Par conséquent, il est du devoir de la sage-femme de faire une propagande énergique en faveur de l'allaitement maternel. Elle fera l'éducation des jeunes mères; elle rappellera au devoir les indécises, en leur expliquant les dangers de l'alimentation artificielle et les avantages de l'allaitement maternel; elle insistera sur le fait que ce dernier a une heureuse influence sur la mère et sur sa santé (...). Avec ses connaissances spéciales et avec de la persévérance, elle apprendra ensuite à la femme à donner le sein; elle devra surmonter de grandes difficultés, aussi s'armera-t-elle de patience.»<sup>59</sup>

L'encouragement à l'allaitement maternel est d'ailleurs un devoir qui est expressément rappelé à la sage-femme fribourgeoise tant dans le règlement de 1907 que dans celui qui le remplace, en 1948<sup>60</sup>. Mais afin de stimuler ce devoir de la sage-femme et, chez les jeunes mamans, le recours à l'allaitement maternel, le Grand Conseil, sur proposition du D<sup>r</sup> Clément, adopte le 16 novembre 1915 l'allocation d'un prix de 500 francs – une somme considérable – «à la sage-femme, domiciliée ou non dans le canton de Fribourg, qui comptera parmi les enfants nés dans le canton en 1916, la plus grande proportion d'allaitements maternels poussés jusqu'à huit mois au moins, le minimum étant fixé à dix.»<sup>61</sup> La première bénéficiaire du prix fut Marie

<sup>58</sup> ROSSIER, Guillaume (D<sup>r</sup>) (éd.): *Manuel suisse d'accouchements à l'usage des sages-femmes*. Lausanne, éd. La Concorde, 1919, p. 413. C'est le manuel qu'a étudié durant sa formation en 1926–1928 la sage-femme valaisanne Adeline Favre, dont les mémoires intitulées *Moi, Adeline, accoucheuse* (1981) ont été un best-seller en Suisse romande.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 440.

<sup>60</sup> Article 67 du Règlement pour les sages-femmes du 6 juillet 1948: «La sage-femme conseillera très vivement à la mère en bonne santé et ayant des seins et mamelons à l'état normal d'allaiter elle-même son enfant.» *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1948*. Fribourg, St-Paul, 1949, 117<sup>e</sup> volume, pp. 155–170.

<sup>61</sup> Discussion du budget de la Direction de la Police, GC 1915, p. 309.



Bourqui, à Farvagny-le-Grand; dans les années suivantes, le prix fut en règle générale partagé entre plusieurs sages-femmes.<sup>62</sup> Un cinquième environ des sages-femmes patentées dans le canton participaient au prix d'encouragement à l'allaitement maternel, dans les années 1920.

Mais pour disposer d'ambassadrices suffisamment instruites et conscientes du message qu'elles étaient censées transmettre aux jeunes mères, il fallait encore que les autorités s'inquiétassent de la formation des sages-femmes. Dès les années 1880, la Commission de santé et une partie du corps médical s'étaient alertés des pratiques et des connaissances, jugées lacunaires, des sages-femmes du canton. La plupart d'entre elles n'avaient assisté qu'à quelques accouchements en compagnie d'un médecin avant de se présenter à l'examen cantonal en vue de l'obtention de la patente. Malgré le nouveau règlement fribourgeois pour les sages-femmes, promulgué le 4 mai 1883, dans le cadre de la lutte contre la fièvre puerpérale, la situation est jugée très préoccupante. Le Dr Paul de Weck (1851–1935) propose deux mesures importantes lors d'une séance de la Commission de santé, le 18 février 1886: la première, c'est d'exiger des aspirantes à la patente cantonale de sage-femme la fréquentation préalable d'un cours d'obstétrique effectué dans un service de Maternité. Un tel service n'existant pas dans le canton, et au vu du manque chronique de sages-femmes à Fribourg, les autres membres de la Commission de santé rejettent cette proposition. La deuxième suggestion du Dr de Weck visait à mettre sur pied des cours de répétition annuels pour les sages-femmes. Invitées à se rendre dans les chefs-lieux de leurs districts respectifs, elles rafraîchiraient leurs connaissances sous la direction d'un médecin désigné à cet effet; on contrôlerait par la même occasion les trousseaux, et on rappellerait le règlement. Le Conseil d'Etat approuve cette initiative de la Commission de santé le 19 octobre 1886, et le 9 mai de l'année suivante les sept médecins examinateurs sont désignés.<sup>63</sup> Les rapports qui émanent des premiers cours de répétition sont assez inquiétants; voici les propos du médecin examinateur du district de la Broye, le Dr Antonin Torche (1858–1899), membre de la Commission de santé:

«Elles [les sages-femmes] arrivent en grand nombre avec de l'acide phénique et de la vaseline phéniquée tout frais préparés à la pharmacie, ce qui prouverait qu'elles n'en avaient pas avant. La plupart n'ont pas de lacet pour lier le cordon. Toutes, sauf Mme Catillaz ont des remèdes dans leurs trousseaux qu'elles ne devraient pas avoir, et qu'elles administrent à leurs clientes. D'après les circulaires aux pharmaciens, ceux-ci ne peuvent donner aux sages-femmes que les remèdes prescrits par le règlement.

<sup>62</sup> CR 1917, (Police), p. 59; le prix fut partagé entre 7 sages-femmes en 1922 et 9 en 1924, avec un souci évident de répartition géographique. CR 1922, (Police), p. 80; CR 1924, (Police), p. 50.

<sup>63</sup> AEF, DS Ia 9, pp. 20–21.

Les sondes ne sont pas toutes en métal; plusieurs ne connaissent pas l'usage du thermomètre, elles ne savent pas arrêter une hémorragie; l'emploi du perchlorure de fer leur est inconnu; les dystocies sont la partie la plus faible, l'accouchement naturel est par contre assez connu.»<sup>64</sup>

Les sages-femmes ne montreront pas beaucoup d'assiduité à suivre ces cours. Dans le district de la capitale fribourgeoise (Sarine), deux sages-femmes sur dix se présentent en 1896. Les médecins ne sont pas en reste. Le Dr Rodolphe Nicod (1868–1938), médecin examinateur du district de la Veveyse, s'acquitte de sa tâche en une heure et demie – au lieu des neuf heures prévues –, ce qui lui est reproché par le Préfet.<sup>65</sup> Les cours continueront bon an mal an, les autorités alternant l'usage du bâton – obligation de suivre les cours de répétition sous peine d'amende – et de la carotte, par l'octroi d'une indemnité majorée décidée le 10 janvier 1911, revue à la hausse le 30 novembre 1920. De l'avis unanime, ces cours «ne produisent pas tout l'effet désiré»<sup>66</sup>: dans l'attente de la solution que constituerait la fondation de la Maternité, dans le cadre de l'érection de l'Hôpital cantonal, la Commission de santé et le corps médical représenté par la Société de Médecine poussent les autorités à subventionner des stages dans les services de maternité des cantons voisins. La Commission de santé entreprend des démarches en 1903 auprès des Maternités de Berne et de Lausanne pour leur demander d'accueillir des aspirantes sages-femmes en stage: on lui répond que cela n'est possible que pour des durées de stages limitées.<sup>67</sup> Des fondations privées, comme la fondation Rieter, ainsi que des communes soucieuses de s'attacher les services d'une sage-femme subventionnent ponctuellement la formation de telle ou telle aspirante, mais ces mesures sont insuffisantes à pallier le manque chronique de sages-femmes dans le canton. Les deux tableaux ci-dessous montrent clairement que, de 1900 à 1950, la proportion de sages-femmes par rapport à la population ne cessera de décroître.

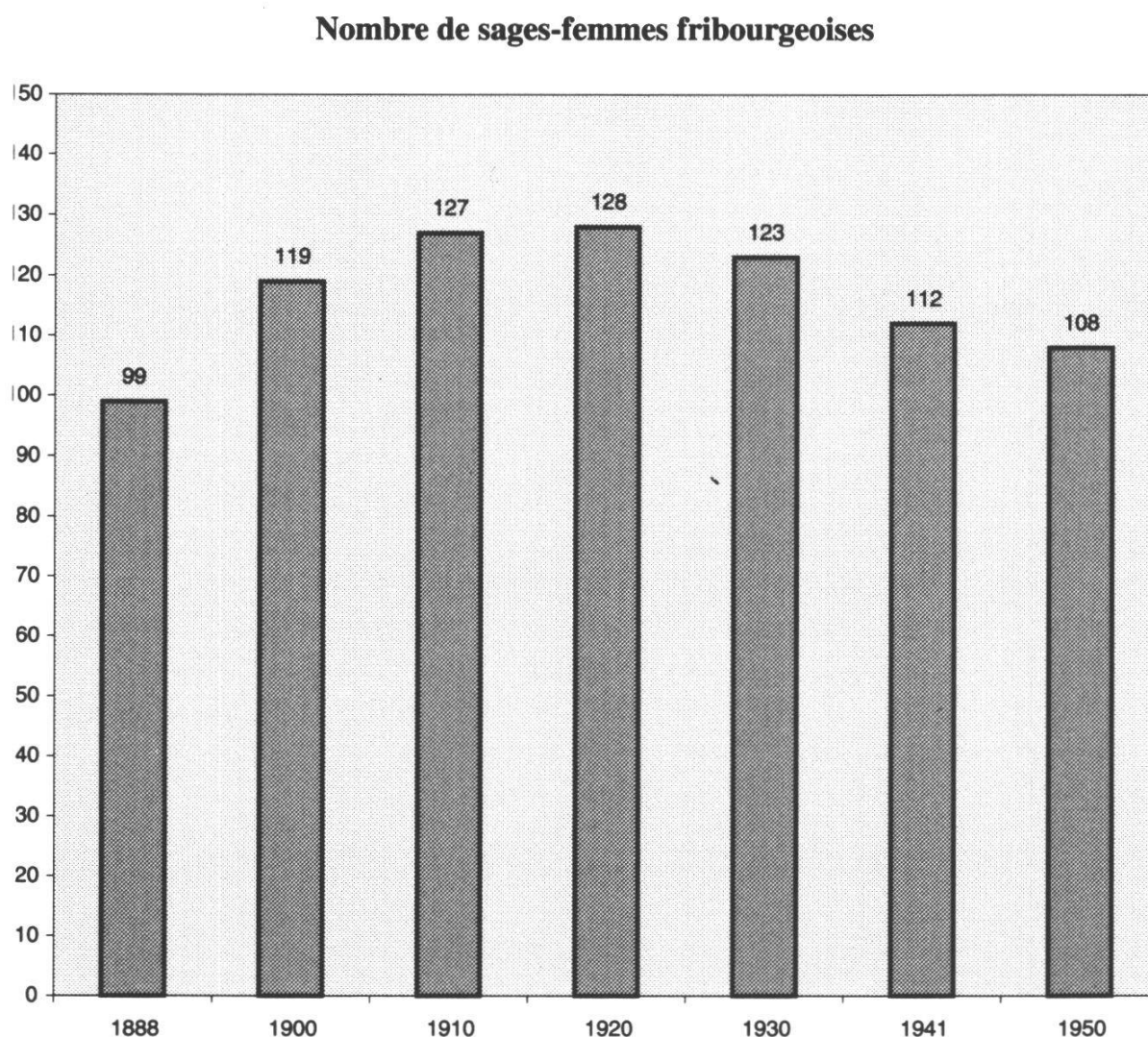
<sup>64</sup> Lettre de la Commission de santé au Préfet de la Broye, le 14 octobre 1889, AEF, DS Ib 9, p. 432.

<sup>65</sup> Séance de la Commission de santé du 20 mai 1897, AEF, DS Ia 9, p. 167.

<sup>66</sup> Intervention du député de Weck, session du Grand Conseil de mai 1903, GC 1903, p. 193.

<sup>67</sup> CR 1903, (Police), p. 93.

**Tab. 3** *Nombre de sages-femmes patentées dans le canton de Fribourg, 1888–1950*



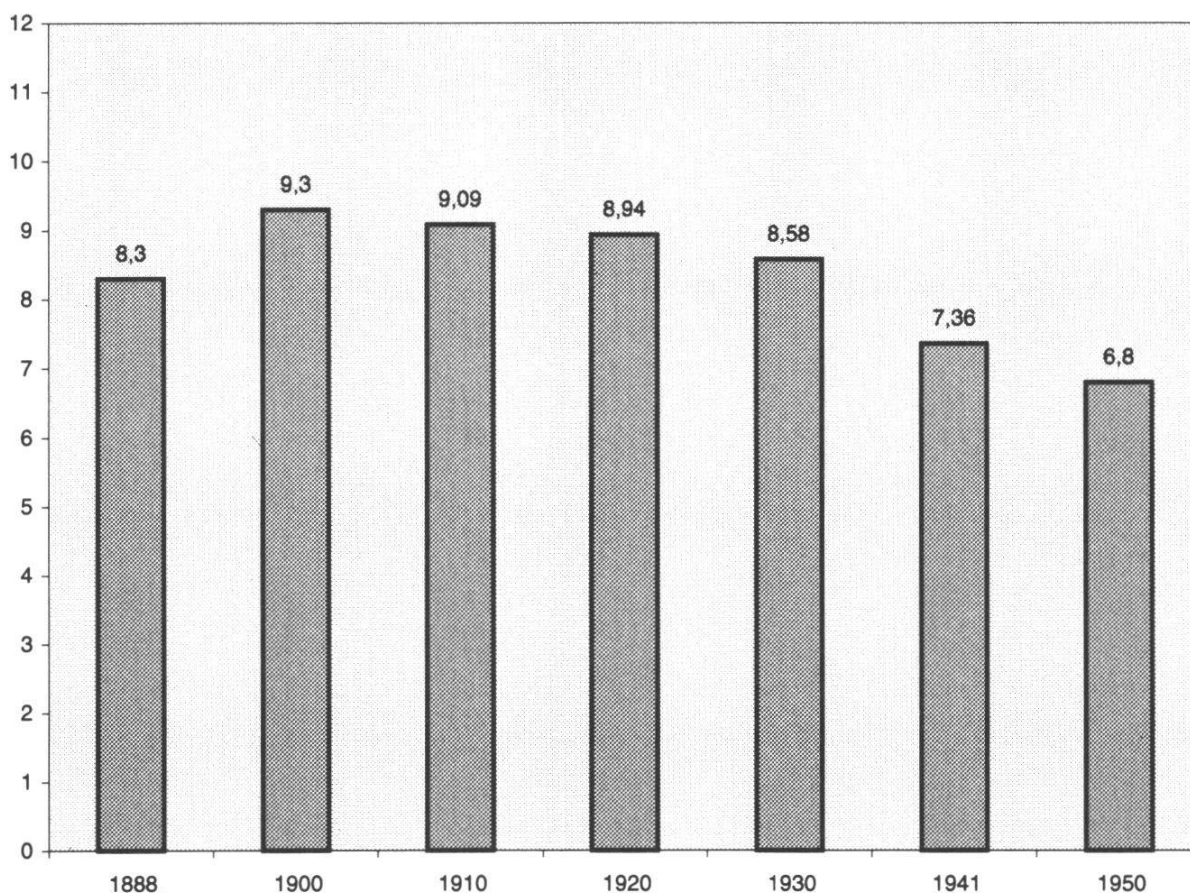
Comme on peut le constater en observant les résultats des tableaux n° 3 et n° 4, les effectifs des sages-femmes sont en régression; l'ouverture de la Maternité à l'hôpital cantonal (1920), dont la modestie ne permettra de former qu'une poignée de sages-femmes par année, ne parviendra pas à infléchir la tendance.

Dans l'attente de l'ouverture d'une Maternité fribourgeoise, des initiatives privées entendent apporter des solutions transitoires pour parfaire les connaissances des sages-femmes. La Commission de santé prend connaissance, lors de sa séance du 22 novembre 1903, d'une lettre du Dr Vorlet demandant «un subside pour établir à Fribourg une consultation pour nourrissons qui serait gratuite pour les pauvres»<sup>68</sup>: l'idée ne se concrétise pas,

<sup>68</sup> AEF, DSPa 1, Protocoles des séances de la Commission de santé, 1902–1905, n.p.

**Tab. 4** Nombre de sages-femmes pour 10'000 habitants dans le canton de Fribourg, 1888–1950

**Nombre de sages-femmes  
pour 10'000 habitants**



mais en 1904 le Département de la Police lui donne l'autorisation de mettre sur pied des cours-conférences destinés aux sages-femmes.<sup>69</sup> En 1902, Zélie Villet, une sage-femme fribourgeoise domiciliée à Lausanne, demande des subventions à l'Etat pour ouvrir une Maternité privée en ville de Fribourg: la

<sup>69</sup> CR 1904, (Police), p. 111; l'idée n'était pas neuve: lors de sa séance du 4 juin 1804, le Conseil de santé, ancêtre de la Commission de santé, discuta un projet visant à mettre sur pied un cours pour sages-femmes à l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg, aux frais de l'Etat (AEF, DS Ia 1, Protocole du Conseil de santé, 1804–1808, p. 13). Ce cours ne semble pas avoir connu un grand succès. Le 23 mars 1838, le Dr Pugin annonce dans la *Feuille officielle du Canton de Fribourg* le début d'un cours organisé par ses soins; en janvier 1845, c'est le Dr Isidore Renevey (1801–1853), futur membre de la Commission de santé (1849–1853), qui met sur pied un cours analogue. AEF, DS Ia 5, p. 28.



Commission de santé, qui voit par ailleurs d'un mauvais œil cette concurrence potentielle inattendue pour le corps médical, refuse d'entrer en matière, reprochant au projet de ne pas offrir «des garanties suffisantes». <sup>70</sup> On peut constater, en synthèse, que ces initiatives n'ont finalement eu qu'une portée limitée, ou ont été suspendues dans l'attente de la Maternité cantonale, dont nous allons examiner plus loin l'impact.

Investies d'une mission importante par les autorités, promouvoir l'allaitement maternel et combattre une hygiène encore mal comprise dans la population, les sages-femmes ne se sont senties, du moins jusqu'aux nouvelles dispositions découlant de la nouvelle loi sanitaire fribourgeoise de 1943, que médiocrement épaulées par les autorités. <sup>71</sup> Régulièrement accusées par les médecins d'outrepasser leurs compétences, elles voient leur clientèle diminuer à mesure que se généralise l'accouchement à l'hôpital. <sup>72</sup> Les modestes ressources financières cantonales, et sans doute un déficit certain de volonté politique, n'ont pas permis de subventionner la formation et, par ce moyen, de susciter des vocations de sages-femmes, dont la pénurie s'est faite cruellement sentir dans le canton tout au long de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont autant de porte-paroles potentielles d'une meilleure hygiène qui ont ainsi fait défaut sur le terrain.

### **Instruire les mamans par l'exemple: la mise en place de l'Ecole ménagère et de la pouponnière**

Considérant que des cours de puériculture seraient le complément naturel de l'enseignement ménager qui se met en place dans le canton au début du siècle, les autorités et Georges Python en tête y placent de grands espoirs de réduire la mortalité infantile. C'est cependant grâce à l'initiative privée de

<sup>70</sup> Séance de la Commission de santé du 4 juillet 1902, in AEF, DSPa 1, Protocoles des séances de la Commission de santé, 1902–1905, n.p.

<sup>71</sup> Les sages-femmes fribourgeoises se constitueront en association cantonale le 9 juillet 1918 et obtiendront, le 2 novembre de cette année, la révision du tarif légal fixant leurs honoraires, du 1<sup>er</sup> février 1907. La révision suivante de leurs honoraires n'interviendra que le 29 septembre 1945 (voir *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1945*. Fribourg, St-Paul, 1946, 114<sup>e</sup> volume, pp. 56–57).

<sup>72</sup> «Dans notre canton, la situation des sages-femmes est assez difficile. Les accouchements augmentent dans les hôpitaux et dans les cliniques particulières, tandis que nos sages-femmes se plaignent qu'à domicile leurs soins sont de moins en moins demandés.» Intervention du Dr Edouard de Buman (1874–1959) dans la séance de la Commission de santé du 19 décembre 1934, AEF, DSPa 14, Procès-verbaux des séances de la Commission de santé, 1932–1935, n° 8, p. 4.

dames patronesses du patriciat fribourgeois organisées en Société d'utilité publique des femmes, sous l'impulsion décisive de Marie de Gottrau-Watteville<sup>73</sup>, que s'ouvrent à Fribourg les portes de l'Ecole ménagère<sup>74</sup>, le 1<sup>er</sup> octobre 1900. Le financement, en grande partie assuré dès 1902 par une fondation caritative privée, la Bersetia<sup>75</sup>, permit également la mise sur pied de la pouponnière, prévue par Mme de Gottrau-Watteville comme une annexe de l'Ecole ménagère de Fribourg. Le 15 juin 1903 la pouponnière ouvrit officiellement ses portes, avec une possibilité de prise en charge prévue jusqu'à dix enfants, âgés de un jour à deux ans. Plusieurs catégories d'élèves de l'Ecole ménagère effectuaient des stages pratiques à la pouponnière: les élèves proprement dites de l'école consacraient un mois, sur leur cursus qui en comptait six, à s'occuper des tout petits; les autres élèves, comme celles qui se destinaient au diplôme de «bonnes d'enfants», consacraient également des plages régulières de leur emploi du temps hebdomadaire aux soins des jeunes pensionnaires. La visite hebdomadaire du médecin attaché à la pouponnière, le Dr Adolphe Treyer (1871–1957), membre de la Commission de santé, était l'occasion d'exposer pratiquement les notions essentielles de l'hygiène et de l'alimentation des jeunes enfants. Le Dr Treyer, par ailleurs, assurait les cours théoriques sur l'hygiène de l'enfance dispensés à l'Ecole ménagère. Sous la supervision du corps médical, le but de la pouponnière était de rendre possible un enseignement *pratique* de l'hygiène et de l'alimentation des tout petits, de former les futures mères afin de combattre à la racine, c'est l'objectif premier, le problème de la mortalité infantile. L'historienne Nathalie Seydoux, dans son mémoire de licence (1996), cite un passage tiré d'une conférence donnée aux futures institutrices à l'Ecole ménagère par Mme de Gottrau-Watteville, le 13 mars 1907:

<sup>73</sup> Marie de Gottrau-Watteville (1860–1910), fait partie, avec Louise de Reynold, Suzanne de Montenach ou Jeanne de Zurich du cercle des dames patriciennes fribourgeoises qui, au début du siècle, s'étaient investies dans des œuvres de bienfaisance auprès des pauvres. Présidente cantonale de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille (1896), Mme de Gottrau-Watteville fonda l'Ecole ménagère en 1897–1898, avec, notamment, la collaboration d'Athénaïs Clément (1869–1935), sœur du Dr Gustave Clément.

<sup>74</sup> Un mémoire de licence a été consacré spécialement à cette question: SEYDOUX, Nathalie: *L'introduction de l'enseignement ménager dans le canton de Fribourg. Une vision de femme au tournant du siècle*. Fribourg, Mémoire de licence dactylographié, 1996, 244 f.

<sup>75</sup> Fondation instituée par legs par Jean-Joseph Berset, visant à venir en aide à des enfants orphelins ou abandonnés, et subventionnant leur formation professionnelle; les revenus étaient gérés par l'Etat de Fribourg. Le subventionnement de la pouponnière par les fonds de la Bersetia fut décidé par le Conseil d'Etat en sa séance du 26 mars 1902; voir AEF, Manual du Conseil d'Etat, 1902, pp. 62–64.



«Cette institution – encore unique en son genre dans notre pays –, vous offre l’occasion toute exceptionnelle de vous initier pratiquement aux soins à donner aux enfants en bas âge. Il règne partout une grande mortalité infantile (...). Vous transmettez à vos élèves (...) les saines notions d’hygiène reçues à la pouponnière, vous détruisez les préjugés, formulerez des règles d’alimentation rationnelle de l’enfant, insisterez pour qu’il jouisse de l’air.»<sup>76</sup>

Le 10 mai 1904 le Grand Conseil vota une loi additionnelle sur l’instruction primaire qui rendit obligatoires des cours complémentaires ménagers afin de «préparer la jeune fille à son futur rôle de mère de famille et de ménagère.»<sup>77</sup> Un peu partout dans le canton, et principalement dans les chefs-lieux de district, des écoles ménagères virent le jour, ou prirent le relais d’institutions privées antérieures, à l’image de ce qui se passait dans la capitale. A Fribourg, malgré cette nouvelle mission pour l’Ecole ménagère, le Conseil d’Etat n’augmenta nullement ses modestes subsides, se reposant sur la charité des dames patronnesses pour éponger les déficits en fin d’année. En 1908, la capitale fribourgeoise accueille le 1<sup>er</sup> Congrès international de l’enseignement ménager, dont la présidente du Comité d’organisation n’est autre que Mme de Gottrau-Watteville. Les «vœux» adoptés par les participants au congrès mentionnent clairement un des buts poursuivis par ces institutions d’éducation des mères, à savoir que «l’Ecole ménagère doit travailler à réduire à une proportion beaucoup plus faible le % actuellement si exagéré de la mortalité infantile».<sup>78</sup> Au lendemain d’un congrès qui est couronné de succès, le conflit éclate entre Georges Python et Mme de Gottrau-Watteville. Cette dernière, dans une lettre du 13 octobre 1908, révoltée contre sa mise à l’écart de la gestion financière de son école au profit d’un administrateur désigné par l’Etat, écrit ceci:

«Voilà trois ans que je crie misère et mes cris ne sont pas entendus. Si aujourd’hui notre institution se débat dans un dédale de dettes à qui la faute? Qu’on me donne des subsides suffisants (...) et je répons de la bonne marche de l’Ecole. Ce que je ne puis accepter sans indignation, c’est que l’Etat, qui, par ses exigences, m’a plongée dans les dettes, m’enlève la responsabilité financière de l’institution (...)»<sup>79</sup>

Sur le plan cantonal, l’enseignement ménager se répand assez rapidement, malgré les réticences «parce que – relate le rapport administratif de l’Instruction publique pour 1911 – toute nouveauté est, chez nous, impopulaire<sup>80</sup>».

<sup>76</sup> Cité in: SEYDOUX, Nathalie: *Op. cit.*, f. 63.

<sup>77</sup> GC 1904, p. 66.

<sup>78</sup> *Congrès international d’enseignement ménager. Fribourg, les 29 et 30 septembre 1908. Second volume. Compte-rendu des séances. Fribourg, 1909, p. XVI.*

<sup>79</sup> Cité in: SEYDOUX, Nathalie: *Op. cit.*, f. 69.

<sup>80</sup> CR 1911, (Instruction publique), p. 50.



La Maternité de l'Hôpital Cantonal, vers 1940. Archives Médiacentre BCU Fribourg



**Le Savon aux fleurs de foin de Grollich**, comme savon pour les enfants, active la circulation du sang ainsi que les fonctions de la peau

Une publicité figurant en fin du volume 46 des Nouvelles Etrences Fribourgeoises (1912)

Ces réticences contre le caractère obligatoire des cours ne s'estompent que lentement, particulièrement en campagne. 37 écoles, regroupant plus de 1000 élèves, sont présentes dans les quatre arrondissements scolaires que compte le canton<sup>81</sup>, 43 écoles pour environ 1500 élèves en 1920.<sup>82</sup>

Quant à la pouponnière, dont l'activité comme annexe de l'École ménagère normale ne dure que quelques années, elle se reconstitue en 1907 à Givisiez, dans la proche périphérie de Fribourg. A l'appel de Mme de Gottrau-Watteville, les Sœurs de Nevers s'installent à côté du pensionnant de la Chassotte et y ouvrent la Pouponnière Sainte-Bernadette, qui se laïcise en 1973 en devenant la crèche Le Bosquet.<sup>83</sup>

Dans le sillage de la première crèche suisse fondée à Bâle en 1870, les crèches et autres institutions pour la petite enfance qui voient le jour çà et là dans le canton de Fribourg au tournant du siècle et dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>, répondent à un besoin nouveau: la garde des enfants de familles où père et mère sont contraints de travailler pour assurer la subsistance du ménage. Mises sur pied par des associations locales de bienfaisance, ces institutions privées pour la petite enfance sont organisées sur le plan confessionnel: du côté catholique, ce sont en règle générale les religieuses qui desservent ces établissements, qui ne bénéficient que de maigres subventions des collectivités publiques. Toutes, outre leur rôle de garde proprement dit, poursuivent un but pédagogique en matière d'hygiène auprès des parents, comme le souligne Léon Genoud dans un de ses ouvrages (1923):

«1° lutter contre la mortalité infantile et la tuberculose par le relèvement et l'amélioration des crèches; 2° instruire, par l'exemple, les parents sur les soins à donner aux enfants; 3° renseigner ses membres sur les exigences de l'hygiène et de la pédagogie et propager l'idée de la crèche (...)»<sup>85</sup>

<sup>81</sup> Ibid.

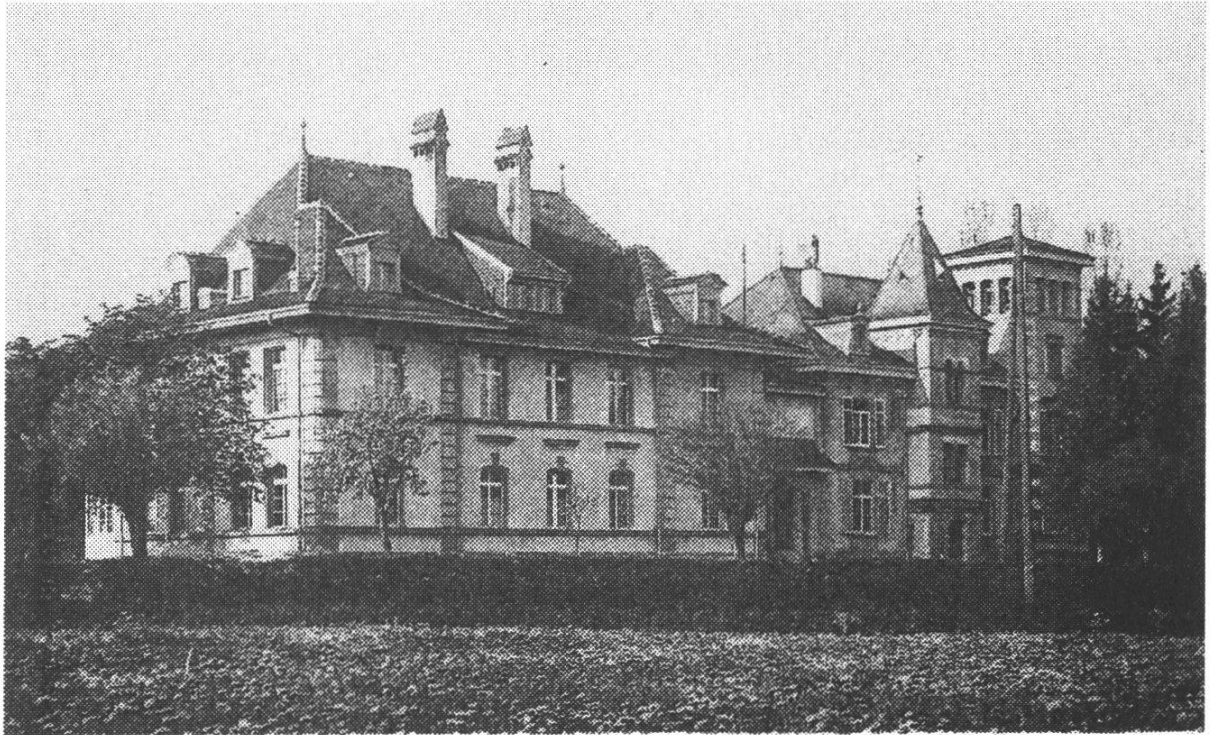
<sup>82</sup> CR 1920, (Instruction publique), p. 50.

<sup>83</sup> Cf. BENALI-CHATTON, Anne-Marie: *Le Manoir de Givisiez. Une histoire, une fondation*. Givisiez, Oertig, 1996, p. 88.

<sup>84</sup> Mentionnons, pour la ville de Fribourg, la Crèche catholique de l'Auge, fondée par Athénaïs Clément en 1898, la Reformierte Krippe protestante (1899), les asiles traditionnels comme celui de la Providence (1860), fondé par les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul; celui de l'Auge (1880), ou encore l'asile du quartier ouvrier de Beauregard (1903), qui reçoivent des enfants dès 3 ans. Mentionnons dans le reste du canton le Kindergarten de Morat (1887), l'école enfantine protestante de Bulle (1889), pour enfants de 3 à 7 ans, l'École et Garderie de l'Enfant Jésus d'Estavayer (1905), pour enfants de 3 à 6 ans, la Pouponnière Sainte-Bernadette de Givisiez (1907), la Crèche catholique d'Estavayer (1909), pour enfants de 6 mois à 5 ans, le Foyer-Gardien protestant d'Estavayer (1909), pour garçons jusqu'à 6 ans et filles jusqu'à 10 ans.

<sup>85</sup> GENOUD, Léon: *Manuel des œuvres du Canton de Fribourg*. Fribourg, St-Paul, 1923, p. 98.





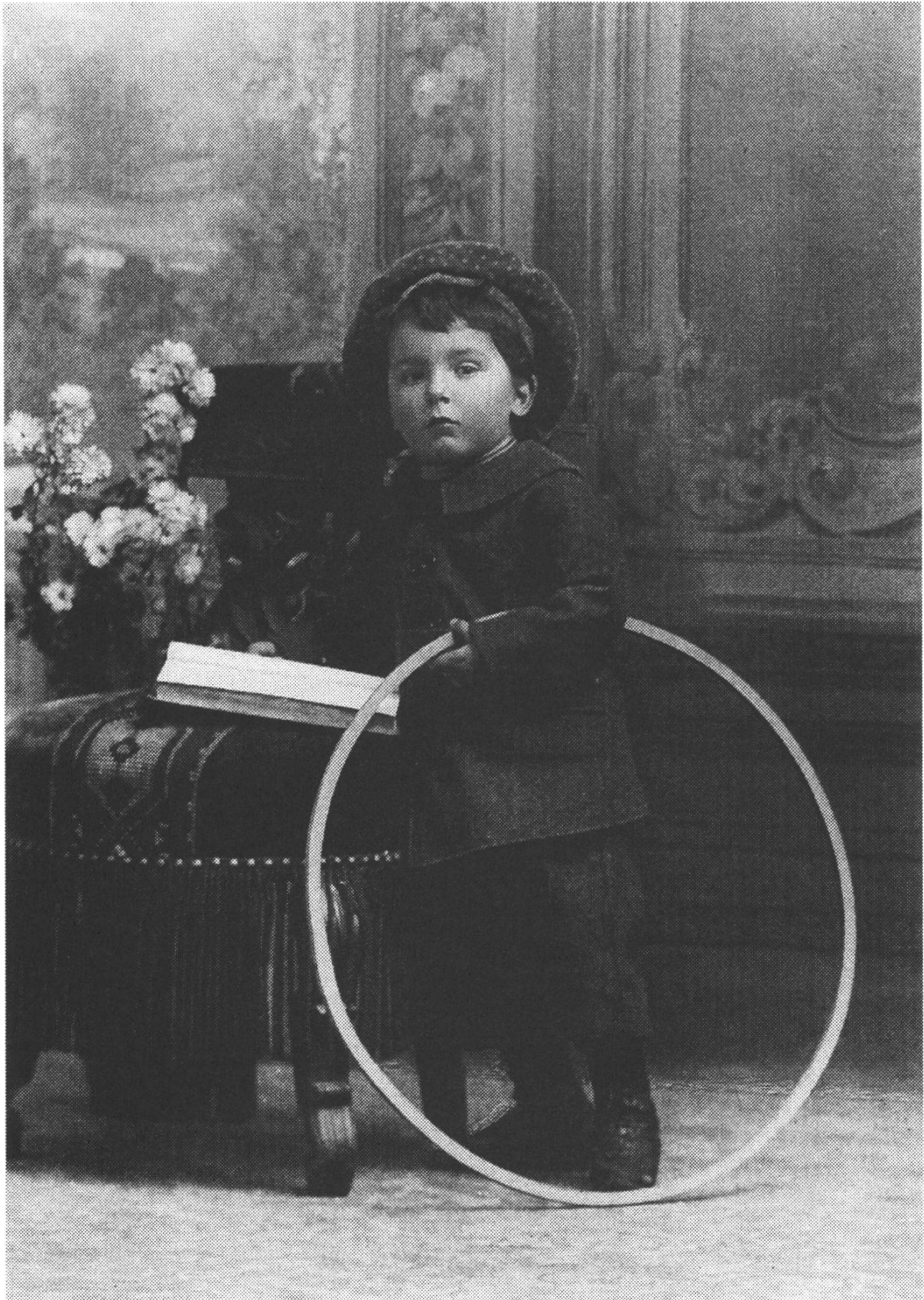
2021 Pouponnière et Pensionnat de Petits enfants. GIVISIEZ près Fribourg

Vue extérieure de la pouponnière de Givisiez Archives Médiacentre BCU Fribourg



Véranda de la pouponnière de Givisiez, vers 1920. Archives Médiacentre BCU Fribourg





Le décor idyllique composé par le photographe ne cadre pas toujours avec une réalité souvent difficile pour les petits Fribourgeois. Photographie d'Albert Ramstein (Fribourg), vers 1900. Archives Médiacentre BCU Fribourg

La Crèche catholique de l'Auge, fondée en 1898, pouvait accueillir 20 bébés et un certain nombre d'enfants de 2 à 7 ans, avec une moyenne de 28 enfants par jour en 1910<sup>86</sup>, sous la surveillance de trois religieuses et d'une aide. C'est dans le cadre de cette crèche, dont le président d'honneur est l'évêque, Mgr. Deruaz, que s'organise la Goutte de lait de Fribourg, dès 1908<sup>87</sup>. Les distributions de lait se font d'abord dans un local du quartier de la Neuveville – un des plus pauvres et des moins favorisés sur le plan de l'hygiène de la capitale fribourgeoise –, avant de se replier sur les locaux même de la crèche. Ces diverses institutions, ou plutôt «œuvres», selon la terminologie de l'époque, connaissent des fortunes diverses; presque toutes sont en butte à des difficultés financières qui limitent sérieusement leur action. La crise mondiale des années '30, qui se greffe sur une situation économique déprimée depuis plusieurs décennies à Fribourg, n'arrange pas les choses. L'Etat de Fribourg, aux ressources financières exsangues, tente tant bien que mal de subventionner telle ou telle institution. C'est le cas de l'Œuvre des crèches et des nourrissons, «laquelle se trouve dans des difficultés financières sérieuses»<sup>88</sup> dont l'Etat accepte d'augmenter de 500 francs annuels la subvention en 1936.

«Former» les jeunes mamans, les sensibiliser aux exigences d'une alimentation saine pour leurs enfants et d'une vie en harmonie avec les préceptes hygiéniques: avec le concours des sages-femmes et, dans une moindre mesure, des instituteurs, les autorités sanitaires ont poursuivi ces objectifs sans relâche. Mais une simple instruction à la population sur les règles élémentaires de l'hygiène et des soins à donner aux enfants ne serait pas efficace si elle n'était accompagnée de la mise en place de mesures concrètes menées sur le terrain par les agents sanitaires, sans parler de la mise sur pied de divers services comme celui du chimiste cantonal (1887), de la fondation du Laboratoire de bactériologie (1902), transformé en Institut d'hygiène et de bactériologie (1907). Il est donc temps de nous pencher sur le deuxième degré de l'intervention de l'Etat, son intervention directe, que nous allons examiner par ordre chronologique de sa mise en place.

## **Les vaccinations antivarioliques**

Rendue obligatoire dans le canton de Fribourg de manière épisodique en 1826, 1836 et 1846, la vaccination antivariolique est établie définitivement

<sup>86</sup> *Compte-rendu de la marche de l'œuvre de la Crèche catholique de Fribourg*. Fribourg, St-Paul, 1911, p. 4. Le nombre de journées passe de 4860 en 1899 à 9465 en 1910.

<sup>87</sup> Une consultation pour nourrissons calquée sur le célèbre modèle inauguré à Paris en 1892 par le Dr Pierre Budin à la Charité, ouvre également ses portes à Berne le 4 décembre 1908.

<sup>88</sup> Séance du Grand Conseil du 11 novembre 1936, GC 1936, p. 285.

par la loi du 14 mai 1872, décidée à la suite des terribles épidémies de 1865 et de l'hiver 1870–1871. Malgré les réticences marquées de la population, sur le plan strictement sanitaire les vaccinations se révèlent être un succès pour les autorités, puisque entre 4'000 et 8'000 enfants sont vaccinés chaque année. Un règlement plus strict se met en place dès 1901 pour obliger les parents récalcitrants à envoyer leurs enfants à la vaccination obligatoire, qui se déroulera désormais uniquement dans les locaux scolaires:

«1° Les parents qui ne feront pas vacciner leurs enfants seront passibles d'une amende dont le paiement sera rigoureusement exigé; 2° Les enfants ne pourront être admis à l'école primaire qu'au vu d'un certificat de vaccination. La Direction de l'Instruction publique donnera de nouvelles instructions au corps enseignant, pour que ce dernier point soit strictement observé.»<sup>89</sup>

Ces mesures restent pratiquement sans effet, et la Commission de santé dénoncera régulièrement «le mauvais vouloir de certains parents, qui ont une prévention contre la vaccination.»<sup>90</sup> Malgré les campagnes de vaccination à grande échelle lancées en période de guerre<sup>91</sup>, les réticences ne s'estompent que très lentement. Si à partir de 1931 aucune amende à l'encontre de parents réticents n'est plus signalée dans les rapports de la Commission de santé, en revanche les refus persistants de soumettre les enfants à la vaccination ne s'estompent que lentement. En ce qui concerne la vaccination anti-diphtérique, le Dr Lang, suite à une épidémie dans la Glâne en 1944, mène une campagne de vaccinations à grande échelle. Dans les mémoires qu'il publie en 1991, il fera état des sérieuses résistances et des refus persistants de certains parents de soumettre leurs enfants à la vaccination.<sup>92</sup> Il est vrai que l'opinion publique fribourgeoise est encore marquée par la tragédie dite de Montrevers. Le 9 janvier 1941, à Fribourg, onze enfants de la Crèche de la Sainte-Famille (Institut de Montrevers) décèdent suite à une vaccination anti-diphtérique pratiquée par erreur avec un produit toxique provenant du vétuste Institut d'hygiène et de bactériologie, dont le personnel ne comprenait à ce moment-là qu'une laborantine non formée, un médecin et un directeur, Maurice Arthus, membre de la Commission de santé, qui avait été nommé en 1935 à l'âge de 73 ans. La presse locale se fait l'écho du vaste émoi suscité

<sup>89</sup> CR 1901, (Police), p. 64.

<sup>90</sup> CR 1907, (Police), p. 250.

<sup>91</sup> Par arrêté du 13 août 1914, le Conseil d'Etat décide la vaccination générale des enfants de plus de 8 ans et des adultes. Plus de 25'000 personnes seront vaccinées à cette occasion. CR 1914, (Police), p. 82.

<sup>92</sup> LANG, Francis (Dr): *Op. cit.*, pp. 56–57.



dans la population.<sup>93</sup> Passés les premiers émois, la presse confédérée se montre très critique<sup>94</sup>, allant parfois jusqu'à dénoncer un système de santé vétuste couvert par un gouvernement jugé rétrograde. Au Grand Conseil, suite à la déclaration officielle des autorités lue par le Conseiller d'Etat Jules Bovet le 4 février 1941<sup>95</sup>, la critique, dans les rangs même des conservateurs s'articule autour de l'interpellation du député Henri Diesbach<sup>96</sup> qui dépeint l'état lamentable de ce service de l'Etat, et sa mauvaise organisation.

Outre l'éradication de la variole<sup>97</sup>, les vaccinations obligatoires amenèrent un bénéfice secondaire appréciable à la cause de l'hygiène publique et de la médicalisation, particulièrement dans les campagnes, en rendant familière la figure du médecin dans une société rurale où l'on ne faisait que très rarement appel à ses services.

Mais l'effort financier déterminant pour l'Etat de Fribourg, et la pierre de touche de son intervention pour contrer la mortalité des nourrissons et pour promouvoir la santé des enfants, sera la fondation de l'Hôpital cantonal et la mise sur pied du service de Maternité tant attendu.

### **Former des sages-femmes et éduquer les jeunes mamans: les espoirs mis dans l'établissement d'une Maternité cantonale**

Liée au projet d'établissement d'une Faculté de médecine complète au sein de la jeune Université de Fribourg (1889), la fondation d'un hôpital cantonal pavillonnaire, regroupant les diverses cliniques universitaires, est au cœur des débats au Grand Conseil dès 1902, année où est voté, le 29 novembre, un emprunt à lots de 7,5 millions de francs.<sup>98</sup> Dans les années qui

<sup>93</sup> Voir notamment les articles intitulés *La tragédie de Montrevers* dans *La Liberté* des 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 janvier 1941. Les procès devant le tribunal de la Sarine le 23 mars 1941, et, en révision, devant le tribunal de la Glâne, le 15 octobre, se terminent par un acquittement des protagonistes. Le directeur démissionne, son assistante est congédiée et l'Institut est complètement réorganisé. La presse suisse et étrangère suit les rebondissements judiciaires avec passion (voir notamment, pour la presse parisienne, *Le Temps* et *Le Journal* du 23 mars 1941, qui consacrent un article suite au premier jugement). AEF, 4 dossiers de coupures de presse sur le drame de Montrevers, DSPa 1061–1064.

<sup>94</sup> Le quotidien genevois *La Suisse* du 14 janvier 1941 titre son article couvrant l'affaire *Après les vaccinations tragiques de Fribourg – De telles erreurs sont impossibles à Genève, grâce à la méthode employée*.

<sup>95</sup> GC 1941, pp. 5–10.

<sup>96</sup> Ibid., pp. 35–41.

<sup>97</sup> Le dernier cas guéri dans le monde date de 1977. Le 8 mai 1980 la 33<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé proclamait son éradication.

<sup>98</sup> GC 1902, pp. 195–206.



précédent, plusieurs interventions de députés et de la Commission d'économie publique font état de l'émotion de cette instance parlementaire devant les chiffres effarants concernant la mortalité des nourrissons à Fribourg. De l'avis général, l'établissement d'une Maternité s'impose comme la mesure la plus efficace pour lutter contre ce fléau. Le Conseil d'Etat abonde dans ce sens (1901):

«Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour démontrer que les soins donnés à la première enfance laissent encore beaucoup à désirer. La Maternité, en permettant, d'une part, de former les sages-femmes d'une manière plus complète et, d'autre part, de venir au secours des femmes en couches, qui ne peuvent recevoir chez elles les soins réclamés par leur état, contribuera, dans une large mesure, à faire disparaître cette situation déplorable.»<sup>99</sup>

En 1882 déjà, le Dr Félix Castella (1836–1901), inquiet des retards pris par le projet d'hôpital cantonal depuis 1841 – projet retardé tant et plus par l'ouverture en 1875 de l'hôpital psychiatrique de Marsens – adresse une pétition au Grand Conseil en faveur d'une Maternité fribourgeoise. A l'époque où il écrit et jusqu'en 1920, le seul «service» de maternité dans le canton se trouve à l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg, la chambre 29A, qui ne consiste qu'en quatre lits, uniquement disponibles pour l'hospitalisation de bourgeoises de la ville de Fribourg, mariées. Dans le projet qu'il dépose auprès de la Commission des pétitions le 2 mars, Castella lie la fondation de cette Maternité avec la mise sur pied d'une école de sages-femmes: 10 à 15 élèves par années pourraient y être formées<sup>100</sup>. La réponse de la Commission chargée d'examiner la pétition et des autorités est négative: des raisons d'ordre financier «engagent la commission à proposer, d'accord avec le Conseil d'Etat, de ne rien faire pour le moment, tout en décidant que l'étude et l'exécution du projet soient ajournés à des temps meilleurs.»<sup>101</sup> Ces temps meilleurs, il faudra les attendre encore 38 ans. Alors qu'en 1912 le projet d'hôpital se trouve enlisé dans les problèmes de financement et que Georges Python se trouve dans l'œil du cyclone de l'affaire de la Banque de l'Etat, le député Georges de Montenach rappelle l'importance de la Maternité pour lutter contre la mortalité des nourrissons:

<sup>99</sup> Réponse du Conseil d'Etat à la 4<sup>e</sup> observation de la Commission d'économie publique sur le rapport de l'année 1900 de la Direction de Police, séance du Grand Conseil de novembre 1901; GC 1901, p. 106.

<sup>100</sup> Le texte de la pétition ne figure pas dans le *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg*; le Dr Castella le fit publier à ses frais sous le titre *Maternité fribourgeoise. Pétition adressée par M. le Dr Castella, le 2 mars 1882*. [Fribourg], [1882], 4 p.

<sup>101</sup> GC 1882, p. 276.

«Une Maternité contribuera à diminuer la mortalité infantile, qui est un de nos plus grands fléaux; indirectement, elle aura sa répercussion dans les familles, en donnant aux femmes des notions d'hygiène, des exemples de précautions trop négligées chez nous. (...). La Maternité deviendra par le fait même notre école de sages-femmes.»<sup>102</sup>

L'ouverture en 1920 d'un hôpital cantonal modeste, sur deux sites, «solution bâtarde»<sup>103</sup> selon les termes du Dr Jean Dubas en 1977, ne répond hélas pas aux espoirs placés dans cette institution, même si la presse salue l'inauguration, le 23 juillet, en des termes solennels.<sup>104</sup> Les services de gynécologie et de pédiatrie de l'hôpital cantonal, desservis par les Sœurs de Saint-Charles de Lyon, sont respectivement confiés aux Drs Edouard de Buman (1874–1959) et Henri Perrier (1882–1965); le Dr Alexandre Bonifazi (1883–1957) est nommé médecin-adjoint des sections de Maternité et de Pédiatrie. La Maternité, qui compte 60 lits, accueille les parturientes dès le 15 juillet 1920 dans le quartier de Pérolles (Fribourg), tandis que le modeste service de pédiatrie s'installe dans un pavillon voisin. Un embryon de service pédiatrique, comptant 20 lits, avait été ouvert en 1918 au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble de la rue de Morat, à l'autre bout de la ville, sous les auspices charitables de l'École des mères<sup>105</sup>. Cet espace sera provisoirement intégré à l'hôpital cantonal en qualité de pavillon d'isolement pour les enfants contagieux, dans l'attente d'une construction spéciale qui est achevée en 1925. Les premières années, une moyenne de 15 femmes par jour environ sont prises en charge à la Maternité; dès 1927, cette moyenne s'élève sensiblement pour atteindre le chiffre de 29.<sup>106</sup> Les nourrissons accueillis dans la Maternité de Pérolles passent de 130 en 1921 à 301 en 1928.<sup>107</sup> Des consultations gratuites (polyclinique) sont mises sur pied à la Maternité, en 1921. Un cours pour sages-femmes, d'une année, est mis sur pied. Une poignée d'élèves seulement, vu la capacité limitée de la Maternité de Pérolles, provenant également d'autres cantons catholiques comme le Valais, suivent le cours annuel. A l'invitation de la Direction de la Maternité, la Commission de santé accepte en 1926 l'idée de prolonger par une deuxième année la formation des sages-

<sup>102</sup> Session du Grand Conseil du 14 mai 1912, GC 1912, p. 87.

<sup>103</sup> Mentionné in: *Encyclopédie du Canton de Fribourg*. Fribourg, Office du Livre, 1977, tome 1, p. 249.

<sup>104</sup> Voir notamment le long article publié dans *La Liberté* du 26 juillet 1920, pp. 1–2.

<sup>105</sup> Fondée en 1918 sous la présidence de Mme Elisa Bossy-Poffet, l'Œuvre de l'École des Mères, dont l'encouragement de l'allaitement maternel était une des principales missions, regroupait un dispensaire pédiatrique, une section de la Goutte de Lait, et un home pour nourrissons.

<sup>106</sup> Chiffres mentionnés in: JORDAN, Joseph: *L'Hôpital cantonal de Fribourg*. Fribourg, St-Paul, 1961, p. 61.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 62.

femmes, dès l'exercice 1928<sup>108</sup>, mais cette disposition ne sera pas mise en pratique. Le *Règlement du 19 novembre 1929 concernant les élèves sages-femmes* de Fribourg<sup>109</sup> ne prévoit qu'une formation sur une année, la deuxième année n'étant introduite qu'en 1947, avec la promulgation du nouveau règlement.<sup>110</sup>

Les critiques contre le nouvel hôpital, inadapté dès son ouverture, se répandent dans la presse suisse et fribourgeoise, et reviennent régulièrement au Grand Conseil lors des discussions des budgets et des rapports annuels des dicastères de l'administration. Le conseiller d'Etat Joseph Piller (1890–1954), responsable du Département de l'Instruction publique auquel était rattaché l'hôpital cantonal, n'hésite pas à répondre aux critiques en admettant qu'«on peut affirmer, par ailleurs, que notre Hôpital cantonal est insuffisant».<sup>111</sup> Mais les constatations les plus critiques, c'est son successeur, le conseiller d'Etat Paul Torche (1912–1990), patron de la santé publique fribourgeoise, qui les formulera en stimulant la fondation du nouvel hôpital. Dans la discussion des comptes pour l'année 1947, il n'hésite pas à commencer son intervention en affirmant que «L'Hôpital cantonal a eu une situation fautive dès le début»<sup>112</sup>, avant de commenter les modernisations effectuées à la Maternité, visant à rendre possible la gynécologie opératoire, jusqu'alors effectuée dans les hauteurs de la ville (Gambach), dans l'autre partie de l'hôpital. Dès les années 1940 la situation devient intenable: à l'encombrement de parturientes, l'absence de local pour préparer les biberons, l'absence de nursery, viennent s'ajouter le délabrement des locaux, la vétusté des installations – les dimensions des portes ne permettent pas de déplacer les patientes sur leur lit! Au début des années '50, décrié, l'hôpital est soigneusement évité par les futures mamans ayant des moyens financiers, qui préfèrent accoucher dans les Maternités proches de Lausanne ou de Berne. Quant aux autres, beaucoup préféreront encore accoucher à domicile, comme leurs mères avant elles.

Les hôpitaux de district, avant la nouvelle loi hospitalière de 1955 et la nouvelle répartition du financement, ne sont guère mieux lotis. Dans le district de la Glâne, la mise sur pied du service de Maternité à l'Hôpital de Billens fut longtemps retardée par l'opposition des religieuses de Saint Vincent de Paul, qui desservaient l'établissement. La nursery se fit attendre jusqu'en 1969. Comme le fit remarquer le Dr Francis Lang dans ses mémoires (1991), «dans

<sup>108</sup> CR 1926, (Police), p. 50.

<sup>109</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1929.* Fribourg, St-Paul, 1930, 98<sup>e</sup> volume, pp. 137–141.

<sup>110</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1947.* Fribourg, St-Paul, 1948, 116<sup>e</sup> volume, pp. 7–10.

<sup>111</sup> Séance du Grand Conseil du 4 mai 1944, GC 1944, p. 82.

<sup>112</sup> Séance du 11 mai 1948, GC 1948, p. 178.

les années 40, de nombreuses femmes accouchaient encore à la maison.»<sup>113</sup> Le témoignage du Dr Russbach, actif dans le courant des années 1940, est intéressant: à son arrivée en Gruyère, le jeune médecin se fait recommander par un confrère du lieu de faire confiance aux sages-femmes pour ce qui est de l'intervention à domicile, ou de s'en remettre aux compétences du service de maternité de l'hôpital de district (Riaz):

«– Si vous n'êtes pas entraîné à l'obstétrique, renoncez-y, m'avait dit mon prédécesseur. Les cas sont toujours difficiles et vous parviennent après que les sages-femmes expérimentées aient déjà mis en œuvre, sans succès, tous les moyens disponibles. Inutile de perdre un temps précieux, l'évacuation sur la Maternité est préférable.»<sup>114</sup>

Une fois encore, l'engagement financier insuffisant de l'Etat a prétérité la réussite de la stratégie mise en place pour contrer la mortalité infantile, même si celle-ci, fort heureusement, ne cesse de décroître au fil des ans.

### **L'hygiène et la salubrité des bâtiments scolaires remises en question**

La santé des écoliers préoccupe également les autorités fribourgeoises, et en particulier les autorités militaires au vu des nombreux jeunes Fribourgeois dispensés de servir pour raisons de santé.<sup>115</sup> On cherche la raison de ces nombreuses dispenses dans les défauts de l'architecture scolaire et du matériel scolaire mis à disposition des écoliers. On décèle une prise de conscience sur l'état généralement peu satisfaisant des bâtiments scolaires dès les années 1870. Dans le sillage de loi sur l'instruction primaire du 28 novembre 1874 et du règlement des écoles primaires du 7 avril 1876, un *Règlement pour la construction des maisons d'école* est adopté le 10 janvier 1878. Les saines prescriptions qui y sont formulées restent généralement lettre morte et se butent partout aux obstacles des réalités financières communales: à la charge des communes, les bâtiments scolaires sont bâtis selon les moyens (modestes)

<sup>113</sup> LANG, Francis (Dr): *Op. cit.*, p. 43.

<sup>114</sup> RUSSBACH, Arnold (Dr): «La médecine de papa des années quarante» in: *Revue suisse de médecine Praxis*. Berne, 79, (1990), n° 8, p. 203.

<sup>115</sup> Le Professeur Roland Ruffieux, dans un ouvrage consacré aux troupes fribourgeoises de l'armée suisse fait état de la consternation des autorités et de l'opinion publique face aux résultats catastrophiques des premiers examens sanitaires fédéraux des recruteurs fribourgeois, en 1878. Les années suivantes n'enregistrent pas d'amélioration notable: «En tout cas, Fribourg est constamment resté jusqu'à la Première Guerre mondiale parmi les cantons où la proportion générale des dispensés était la plus élevée.» Cité in: RUFFIEUX, Roland: *Du noir et blanc au rouge et blanc. Un siècle d'histoire militaire fribourgeoise 1875–1975*. Fribourg, Association du Centenaire des troupes fribourgeoises, 1975, p. 77.



des collectivités qui les financent. Déjà engagé à faire comprendre aux communes – particulièrement à la campagne, où l'école enlève des bras utiles dans les travaux des champs – l'importance de l'enseignement primaire obligatoire, l'Etat ne pourra que fermer les deux yeux sur le volet «hygiéniste» des constructions scolaires. Une nouvelle impulsion en faveur d'une architecture scolaire en harmonie avec les exigences de la santé publique viendra des milieux médicaux dans le courant des années 1880. Au sein du corps médical fribourgeois, le Dr Félix Castella, dont les préoccupations hygiénistes se sont exprimées à plusieurs reprises, est le premier à attirer l'attention des autorités de la ville de Fribourg sur la situation dans la capitale. Le 27 décembre 1883, sur sa proposition, lors de la séance du Conseil général de Fribourg – le parlement de la ville – le Conseil communal nommait une commission chargée d'étudier les bâtiments scolaires et de proposer des mesures d'assainissement. Composée d'un géomètre, Sudan, d'un architecte, Adolphe Fraisse (1835–1900) et du Dr Castella, la commission rendit un rapport daté du 20 mars 1884. La situation des bâtiments scolaires de la ville de Fribourg s'y trouve décrite de manière détaillée: les insuffisances du point de vue de l'hygiène, de l'éclairage, de l'aération sont accompagnées de propositions concrètes d'amélioration. La situation des toilettes de l'école des filles – «C'est une infecte baraque en bois imprégnée de fond en comble de substances organiques en décomposition qui répandent dans les vestibules et souvent jusque dans les salles, surtout lors des jours de mauvais temps, des odeurs fort désagréables et fort malsaines.»<sup>116</sup> – ou celle de l'école primaire de l'Auge – «dans un état de saleté révoltant»<sup>117</sup> – reflètent une réalité que les autorités politiques apprécient de manière moins alarmiste. La ville de Fribourg n'en demeurera pas moins pionnière sur le plan des bâtiments scolaires, 21 ans après le rapport Castella, avec l'ouverture en 1905 de l'école des filles (actuellement Cycle d'orientation de Jolimont), saluée par le chroniqueur des *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* comme un «royaume de l'air et du soleil ... œuvre d'un architecte qui est en même temps un artiste et un hygiéniste».<sup>118</sup> La nouvelle école primaire du Bourg, en 1912, bâtiment imposant «répondant à toutes les exigences de l'hygiène, de la propreté et d'une aération irréprochable»<sup>119</sup>, est un modèle d'architecture scolaire intégrant les nouvelles préoccupations hygiénistes.

<sup>116</sup> *Rapport sur l'assainissement des maisons d'école de la ville de Fribourg présenté au Conseil général de la ville de Fribourg*. Fribourg, Imprimerie du *Chroniqueur suisse*, 1884, p. 7.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>118</sup> NEF 1906, (40), p. 83. L'architecte était Léon Hertling (1867–1948), à qui l'on doit de nombreuses constructions en ville de Fribourg, et notamment le bâtiment de Gambach de l'Hôpital cantonal.

<sup>119</sup> NEF 1913, (47), p. 24.

Mais si la ville de Fribourg se montre pionnière en la matière, en revanche la plupart des autres régions du canton sont à la traîne: les autorités communales et le corps enseignant ne montrent pas un zèle excessif à promouvoir l'hygiène et à en faire respecter les rudiments dans les établissements scolaires. Un inspecteur du district germanophone de la Singine, dans son rapport annuel au Département de l'Instruction publique en 1899, faisait remarquer sur un ton désabusé:

«Malheureusement, la persuasion que des salles d'écoles humides, sombres, et d'un espace trop restreint portent une atteinte grave à la santé des enfants n'est pas encore entré dans l'esprit des populations. Adresse-t-on une observation à ce sujet, on se contente aussitôt de répondre que jadis les locaux n'étaient pas mieux aménagés et qu'on ne s'en trouvait pas plus mal.»<sup>120</sup>

L'inspecteur du III<sup>ème</sup> arrondissement scolaire fait des critiques analogues sur la situation des bâtiments scolaires dans le district du Lac et de la Singine, en 1905:

«Des plaintes nombreuses se manifestent au sujet des bâtiments scolaires et de leurs abords. Les écoles de Cordast, Cormondes, Guschelmuth, Planfayon, Dirlaret, Saint-Sylvestre et Tschupru sont dans un si mauvais état que l'inspecteur a été forcé de solliciter une enquête auprès du Département des Bâtiments.»<sup>121</sup>

Dans la situation de crises à répétition que connaît le canton dans le courant de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des bâtiments publics – et en particulier les hôpitaux, qu'ils dépendent du canton ou des districts – ne connaissent qu'un entretien minimal, malgré les appels répétés du corps médical et du spectre de la tuberculose; les nouvelles constructions sont retardées ou simplement renvoyées à des temps meilleurs. La situation de l'école primaire dans le chef-lieu du district de la Glâne, Romont, en 1950, est emblématique de l'état dans lequel se trouvent de très nombreux bâtiments scolaires à travers le canton. Dans son ouvrage autobiographique, le Dr Lang dénonce l'«état lamentable» des locaux en 1950. De guerre lasse, avec l'accord du préfet, il publie dans le journal local, la *Feuille Fribourgeoise* du 18 février 1955, une *Lettre ouverte à la population romontoise* où il décrit avec force détails l'état de délabrement de l'école primaire. Dans son ouvrage, Francis Lang a fait figurer les photographies<sup>122</sup> réalisées au cours de la vision locale ordonnée par la commission scolaire.

<sup>120</sup> CR 1899, (Instruction publique), p. 32.

<sup>121</sup> CR 1905, (Instruction publique), p. 23.

<sup>122</sup> Ces clichés ont été réalisés par le photographe Jacques Thévoz (1918–1983).

Mais se préoccuper d'améliorer la salubrité des bâtiments sans s'occuper de la santé de ses occupants n'aurait qu'un intérêt et une efficacité limités; c'est en toute logique que, dans le mouvement de prise de conscience des autorités sur l'état peu satisfaisant des édifices scolaires, celles-ci se sont préoccupées des conditions sanitaires des écoliers.

### **L'inspection sanitaire des écoles et les débuts de la médecine scolaire**

Lors de sa séance du 17 mai 1894, la Commission de santé prenait connaissance d'une lettre de la Société de médecine du canton de Fribourg, demandant d'étudier la mise sur pied de visites sanitaires pour les écoliers et la nomination de médecins scolaires<sup>123</sup>, à l'image de ce qui se pratiquait déjà dans la plupart des cantons voisins.<sup>124</sup> La proposition est rejetée au nom du pragmatisme – un membre, le Dr Torche, la qualifiant même d'«exagération administrative»<sup>125</sup> – mais l'idée fit rapidement son chemin et à l'initiative de cette même commission, le Conseil d'Etat adoptait le principe de l'inspection sanitaire des écoles par son arrêté du 20 janvier 1900.<sup>126</sup> L'objectif visé était «d'orienter les réformes que l'on peut apporter dans les conditions de la vie scolaire»<sup>127</sup> tout en établissant des statistiques précises sur les principales affections constatées. Les fortes résistances émanant tant des parents que des autorités communales chargées de mettre sur pied ces inspections, alliées aux problèmes budgétaires renvoyèrent les inspections scolaires à des temps meilleurs. Dans le courant de 1915, la Commission de santé révisé l'arrêté du 20 janvier 1900, mais ses conclusions ne sont adoptées que par le nouvel arrêté du 12 juin 1920.<sup>128</sup> L'article 3 de cet arrêté qui indique qu'«Il est toutefois loisible aux parents de faire examiner leur enfant par un médecin de leur choix et à leurs frais.»<sup>129</sup>, ouvre la porte à une défection massive d'enfants qui se soustraient ainsi à la visite du médecin mandaté pour l'inspection sanitaire. Le Conseil d'Etat suspend provisoirement l'inspection sanitaire et édic-

<sup>123</sup> AEF, DS Ia 10, p. 98.

<sup>124</sup> A Genève, par exemple, doté dès 1888 d'un *Règlement concernant l'inspection sanitaire des écoles*.

<sup>125</sup> AEF, DS Ia 10, p. 98.

<sup>126</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. [Année 1900]*. Fribourg, Imprimerie catholique suisse, 1901, 69<sup>e</sup> volume, pp. 5–7.

<sup>127</sup> CR 1902, (Police), p. 94.

<sup>128</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1920*. Fribourg, St-Paul, 1921, 89<sup>e</sup> volume, pp. 163–166.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 164.

te un nouveau règlement contenant des «modifications dictées par l'expérience» le 10 décembre 1923.<sup>130</sup> L'amendement de l'article 3, qui rend facultative la visite sanitaire des écoliers, dont les parents n'ont plus qu'à informer par écrit l'instituteur, limite sérieusement la portée de cette mesure de prévention, qui reprend tant bien que mal dès 1924. Les critiques ne font que s'amplifier, et lors de la séance du Grand Conseil du 2 février 1932, le député Victor Chassot critique vertement l'inspection sanitaire des écoles, jugée inutile et onéreuse pour les collectivités locales:

«Je voudrais me permettre une petite remarque au sujet des visites sanitaires que l'on fait pratiquer dans nos écoles. Comme vous le savez, chaque année l'instituteur est avisé qu'un tel jour viendra le docteur officiel. Sans vouloir critiquer l'idée initiale de ces visites, je doute fort, avec beaucoup de citoyens, qu'elles rendent les services qu'on en espérait. Quels examens sanitaires sérieux voulez-vous, en effet, qu'un docteur puisse faire pendant une durée de deux heures dans une classe de 40 à 50 élèves? C'est tout au plus deux ou trois minutes de consulte par élève. Je ne veux pas entrer dans l'énumération des détails de ces visites. Qu'il me soit simplement permis de dire que c'est du temps et de l'argent quasi perdus. (...). Le docteur donne quelques conseils, prescrit certains remèdes, et c'est tout; plus personne ne s'en occupe, pas même les parents! Pas la peine, dès lors, de payer un médecin 17 fr. de l'heure et de perdre une demi-journée de classe. Je suppose que maintes communes ont dû s'opposer au paiement de ces frais, car maintenant le docteur présente sa note au receveur d'Etat; lorsque le boursier communal va toucher les subsides scolaires, l'émolument médical est tout bonnement retenu et ainsi le tour est joué! Je vous le demande, Messieurs les Conseillers, pouvez-vous obliger les communes à accepter ces visites, et avez-vous le droit de faire cette retenue? Agir ainsi, d'abord cela prête à rire; mais dans le fond, cela vexé!»<sup>131</sup>

Que Fribourg soit «l'un des derniers cantons à réaliser ce progrès»<sup>132</sup>, selon la réplique du Conseiller d'Etat Bernard de Weck (1890–1950), ne change en rien la détermination des communes à supprimer ces mesures qui grevaient leurs budgets déjà en délicatesse. Même si les visites sanitaires étaient financées à part égales, dès 1930, par l'Etat et les communes concernées, à hauteur d'environ 25 000 francs par année, ces dernières obtiennent gain de cause: l'inspection sanitaire des écoles est tout simplement supprimée par l'Etat en 1934 «pour des raisons budgétaires graves.»<sup>133</sup> Les réticences des parents sont cependant pour beaucoup dans cette décision à contre-courant

<sup>130</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1923.* Fribourg, St-Paul, 1924, 92<sup>e</sup> volume, pp. 252–255.

<sup>131</sup> GC 1932, p. 7.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>133</sup> CR 1934, (Instruction publique), p. 3.



des recommandations du corps médical fribourgeois. Le Dr Casimir Morard (1891–1974), qui participa pendant deux ans à l’inspection d’un secteur scolaire durant cette période, commente ainsi, vers la fin des années ‘40, la réaction des parents:

«Il est vrai que beaucoup d’enfants étaient soustraits à cette visite théoriquement obligatoire, par la volonté expresse des parents. (...). L’obligation soulevait pas mal d’hostilité; les parents se méfiaient, se sentaient blessés et répondaient avec humeur qu’ils sauraient bien aviser eux-mêmes au bien et à la santé de leurs enfants.»<sup>134</sup>

En attendant la réintroduction, en 1948, de l’inspection sanitaire qui sera obligatoire pour tous les écoliers et à la charge des communes<sup>135</sup>, diverses localités fribourgeoises organiseront le plus souvent de manière ponctuelle, pour circonscrire des affections précises, des visites sanitaires dans leurs écoles. Les chefs-lieux montrent l’exemple. La capitale fribourgeoise, confirmant son rôle de pionnière en matière d’hygiène scolaire – nous venons de le voir pour les bâtiments scolaires – poursuit son effort en solitaire en mettant sur pied son propre service de médecin scolaire, en 1911<sup>136</sup>. Le premier titulaire de cette charge, le Dr Charles Favre, effectue des visites trimestrielles. Les enfants pauvres nécessitant des soins étaient orientés vers le Dispensaire de la Providence, où ils recevaient des soins gratuits. Lors d’une séance de la Société de Médecine du 17 avril 1937, plusieurs médecins du canton indiquent les mesures prises par certaines localités pour dispenser malgré tout l’inspection sanitaire des écoles. C’est le cas à Morat, où le Dr Charles Marchand, médecin des écoles, examine chaque année les élèves de 1<sup>re</sup>, 4<sup>e</sup> et

<sup>134</sup> MORARD, Casimir (Dr): «Essais et espoirs d’une médecine sociale et ses raisons d’être psycho-physiologiques» in: *Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles*. Fribourg, vol. XXXIX (1947/49), p. 160. Président de la Société de Médecine en 1937, le Dr Morard déplore dans son rapport présidentiel pour l’année 1936/1937 l’échec d’une commission regroupant des délégués de la Société de Médecine et de l’Etat, en vue de mettre sur pied un service minimal en matière de visites sanitaires. AEF, Rapports annuels des présidents, Société de Médecine du Canton de Fribourg, 12, rapport 1936–1937, p. 13.

<sup>135</sup> *Règlement du 3 janvier 1948 de la visite sanitaire des écoles primaires du canton de Fribourg*, suivi de l’arrêté portant la même date, in: *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg. Année 1948*. Fribourg, St-Paul, 1949, 117<sup>e</sup> volume, pp. 5–9. Signalons encore la mise sur pied en 1972 du service dentaire cantonal, régi par la loi du 16 novembre 1971 sur le service dentaire scolaire.

<sup>136</sup> La décision est prise en séance du Conseil communal le 22 août 1911; Archives de la Ville de Fribourg, Protocole du Conseil communal pour l’année 1911, p. 187. Lors de cette séance, le Conseil décide également la mise sur pied d’une Commission scolaire d’hygiène.

9<sup>e</sup> année; c'est le cas à Bulle, où le Dr Ernest Alleman (1879–1939) indique que les autorités ont maintenu la visite sanitaire des élèves de 1<sup>re</sup> année, et c'est le cas à Romont, encore un chef-lieu de district, où le Dr Léon Fasel (1882–1952) examine tout écolier faisant son entrée en première année primaire.<sup>137</sup>

### **En guise de conclusion**

Quel bilan peut-on tirer de l'ensemble des mesures mises en place tant par les autorités sanitaires que par les associations charitables en matière de prévention de la mortalité infantile et de santé des écoliers? Les discussions qui se déroulent régulièrement sur ces questions lors des séances de la Société de Médecine du canton sont à ce propos assez éclairantes. Certes, le corps médical se montre souvent critique envers les autorités, accusées de ne pas déployer des efforts assez soutenus – c'est le cas par exemple, lors de la suppression de l'inspection sanitaire des écoles. Mais à partir des années 1920, les médecins commencent à faire état de certaines améliorations concrètes sur le terrain. Lors de la séance de la Société de Médecine du 8 octobre 1922, après un exposé du Président, le Dr Henri Perrier (1882–1965) «sur les mesures à prendre de concert avec les autorités pour instruire le peuple, en général, et les mamans, en particulier, sur la façon d'obtenir et de conserver des enfants sains»<sup>138</sup>, une commission d'étude sur la puériculture est décidée, afin de sensibiliser le Conseil d'Etat: une missive dans ce sens est rédigée et adoptée en séance du 19 juillet 1923. C'est toutefois l'occasion, ajoute le Dr Louis Comte (1870–1959), de constater «qu'une amélioration s'est déjà produite depuis 25 ans dans la question qui nous occupe.»<sup>139</sup> Un médecin-adjoint de préfecture fait remarquer, en 1926

«que durant ces dernières années, il se présente beaucoup moins de cas d'entérite infantile; il se demande si c'est le résultat d'une heureuse influence des sages-femmes sur l'éducation des jeunes mères ou des progrès réalisés dans nos campagnes dans le domaine de l'hygiène infantile.»<sup>140</sup>

Les chiffres concernant la mortalité infantile des moins de un an sont assez clairs: dès 1922 on passe en dessous de la barre des 10% de décès; en moins de 10 ans, la mortalité a été quasiment divisée par deux et cette tendance

<sup>137</sup> AEF, Procès-verbaux des assemblées de la Société de Médecine, vol. 5, 1922–1939, n.p.

<sup>138</sup> Ibid., n.p.

<sup>139</sup> Ibid., n.p.

<sup>140</sup> CR 1926, (Police), p. 54.

réjouissante se confirme d'année en année. L'accouchement qui se pratique de plus en plus en milieu hospitalier dès les années 1930 contribue à diminuer significativement les cas de fièvre puerpérale et les complications des suites des couches chez les mamans, tout en permettant au personnel hospitalier de dispenser de manière concrète les rudiments des soins à donner aux nourrissons. Les témoignages de médecins ayant pratiqué à cette époque abondent dans ce sens. Citons par exemple le Dr Arnold Russbach, praticien en Gruyère dans le courant des années '40, qui affirme en 1990:

«J'ai constaté, par la suite, que l'accouchement en clinique avait beaucoup contribué à l'amélioration des habitudes alimentaires des petits enfants et à l'hygiène générale.»<sup>141</sup>

Une fois de plus, comme dans le cas des vaccinations, nous pouvons déceler un bénéfice secondaire non négligeable dans le fait que, au travers d'une pratique médicale déterminée qui se généralise petit à petit, c'est tout simplement le contact personnel, physique, entre le monde médical et le public qui contribue à banaliser les pratiques et les discours, même si, au début des années 1950, la cause de l'allaitement maternel est loin d'être entendue. L'initiative de Mme Nussbaumer, soumise à la Société de Médecine en 1949 «afin de remettre en faveur l'allaitement maternel»<sup>142</sup> démontre que les campagnes d'information doivent inlassablement sensibiliser le public, et que les progrès réalisés ne sont jamais acquis une fois pour toutes.

Indéniablement, en l'espace de cinquante ans la condition sanitaire des nourrissons et des enfants en général a connu une amélioration sans précédent. Mais ces améliorations se montrent insuffisantes en comparaison avec celles réalisées dans les autres cantons suisses, au point que Fribourg, pourtant idéalement situé sur le Plateau suisse contrairement à certains cantons alpins et ruraux, détient la dernière place en ce qui concerne la mortalité des nourrissons durant les années 1940. Les stratégies et les mesures imaginées et mises en place par les autorités sanitaires ont été, comme nous l'avons vu, sensiblement atténuées par un financement chancelant de la part d'un Etat aux ressources limitées, et par des résistances aux efforts déployés, de la part d'une partie de la population ancrée dans ses traditions et des autorités communales soucieuses de ne pas se laisser imposer des charges nouvelles par le canton. «Mauvais élève» sur le plan national en matière d'hygiène et de santé publique dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le canton de Fribourg poursuit un développement constant qui le place rapidement dans une position

<sup>141</sup> RUSSBACH, Arnold (Dr): «La médecine de papa des années quarante» in: *Revue suisse de médecine Praxis*. Berne, 79, (1990), n° 8, p. 203.

<sup>142</sup> Séance de la Société de Médecine du 28 avril 1949, AEF, Procès-verbaux des assemblées de la Société de Médecine, vol. 8, 1948–1951, n.p.

plus favorable. La fin d'une époque marquée par le catholicisme politique pythonien, ouvre la voie à une politique plus pragmatique, incarnée par le Conseiller d'Etat conservateur Paul Torche, au pouvoir de 1946 à 1966, patron durant les dix premières années de son mandat de la Santé publique fribourgeoise qu'il réorganise en profondeur. Après la cuisante défaite électorale de Joseph Piller (1946) et de l'aile droite du parti conservateur, Fribourg connaît des réformes socio-économiques qui le transforment en profondeur. Peu à peu, à partir des années 1960, un essor économique marqué par la diversification des activités signifie le recul du secteur primaire au profit des industries de transformation: tandis qu'en 1940 47,9% de la population fribourgeoise était active dans le secteur primaire, elle ne sera plus que de 17,9% en 1970. Ces transformations vont de pair avec une perte d'influence de l'Eglise catholique et l'émergence d'un réel pluralisme politique au sein du gouvernement fribourgeois (perte de la majorité absolue des conservateurs au Grand Conseil en 1966; entrée de deux socialistes au Conseil d'Etat en 1971). Fribourg tend alors à devenir «un canton comme un autre» au sein de la Confédération, brisant l'isolement socio-politique dans lequel il s'était enfermé. En définitive, la prospérité acquise grâce à une économie diversifiée, le pluralisme politique garantissant un processus démocratique dynamique, les efforts en matière d'instruction publique auront été déterminants dans les progrès rapides que fait le canton en quelques décennies en matière de santé publique.